

PRESENTATION DES ITINERAIRES RELIANT L'ESTEREL A L'ITALIE

LGV PACA : Préparation du débat public (Etudes d'environnement complémentaires)



Présentation des itinéraires reliant l'Estérel à l'Italie

LGV PACA : Préparation du débat public

Sommaire

I	PREAMBULE	3
II	PRESENTATION GENERALE DES ITINERAIRES	7
II.1	CARACTERISTIQUES.....	7
II.1.1	Itinéraire Esterel - Cannes	7
II.1.2	Itinéraire Esterel - 3ème voie	7
II.1.3	Itinéraire Nice - Italie	7
II.2	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	8
II.3	CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE	8
III	OCCUPATION DU SOL	10
III.2	ESTEREL - CANNES.....	10
III.3	ESTEREL - 3 ^{ÈME} VOIE	10
III.4	NICE - ITALIE.....	10
IV	ANALYSE DES ENJEUX	11
IV.1	RESSOURCE EN EAU	11
IV.1.1	Le contexte	11
IV.1.2	Les enjeux	14
IV.2	MILIEU NATUREL.....	15
IV.2.1	Le contexte	15
IV.2.2	Les enjeux	17
IV.2.3	Les zones importantes pour la biodiversité	18
IV.3	MILIEU HUMAIN	21
IV.3.1	Le contexte	21
IV.3.2	Les enjeux	25
IV.3.3	Les zones de calme.....	26
IV.4	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE.....	28
IV.4.1	Le contexte	28
IV.4.2	Les enjeux	29
IV.5	PATRIMOINE ET PAYSAGE	30
IV.5.1	le contexte	30
IV.5.2	Les enjeux	33
V	SYNTHESE GENERALE	34
V.1	RESSOURCE EN EAU	34
V.2	MILIEU NATUREL.....	34
V.3	MILIEU HUMAIN	34
V.4	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE.....	34
V.5	PATRIMOINE ET PAYSAGE	34
V.6	CONCLUSION	35

I PREAMBULE

Contexte général

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la préparation du débat public relatif à la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Provence Alpes Côte d'Azur (LGV PACA).

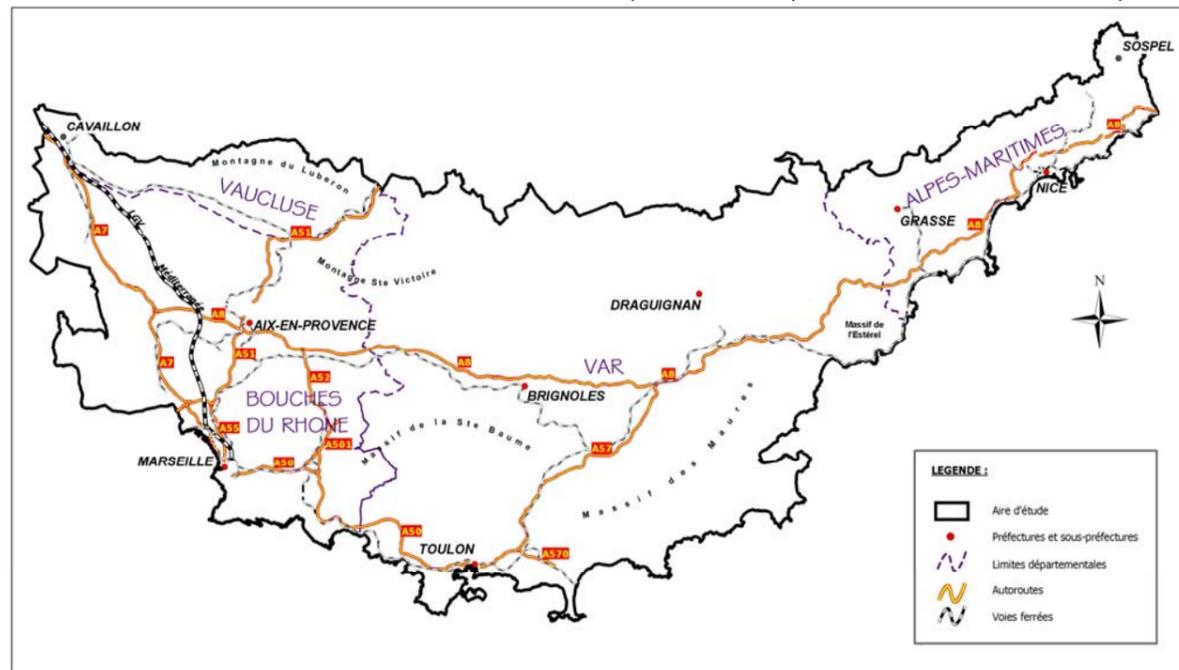
Suite à l'« étude d'opportunité sur le développement de la grande vitesse vers Toulon et la Côte d'Azur » réalisée entre 2000 et 2002, RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF) a mené une actualisation et un approfondissement de la description de l'état initial de l'aire d'étude et une analyse des enjeux environnementaux des couloirs d'étude étudiés.

A ce titre, SCETAUROUTE a été missionné pour mener à bien ces études d'environnement complémentaires. Ce travail, effectué de janvier à décembre 2004, a abouti à la réalisation :

- d'un rapport de présentation d'état initial ;
- de rapports d'analyse environnementale des différents couloirs d'étude envisagés pour le passage de l'infrastructure.

L'état initial a été réalisé au niveau de l'aire d'étude représentée ci-dessous :

LGV PACA – Préparation du débat public / Etudes d'environnement complémentaires



Aire d'étude

L'étude de l'état initial a été abordée selon les cinq thématiques suivantes :

- la ressource en eau ;
- le milieu naturel ;
- le milieu humain ;
- l'agriculture et la sylviculture ;
- le patrimoine et le paysage.

Chacun de ces thèmes a été caractérisé par des enjeux hiérarchisés selon 4 classes :

- les enjeux très forts ;
- les enjeux forts ;
- les enjeux moyens ;
- les enjeux faibles.

Cette approche a permis de mettre en évidence les enjeux d'environnement à l'échelle de l'aire d'étude pour chacune des thématiques abordées. Ce travail est notamment illustré par des cartes thématiques de synthèse des enjeux et une carte de synthèse générale au 1/550 000^{ème}. Il a fait l'objet d'un rapport d'analyse environnementale de l'état initial de l'aire d'étude.

Sur cette base, chaque itinéraire étudié fait l'objet d'un rapport d'analyse environnementale composé :

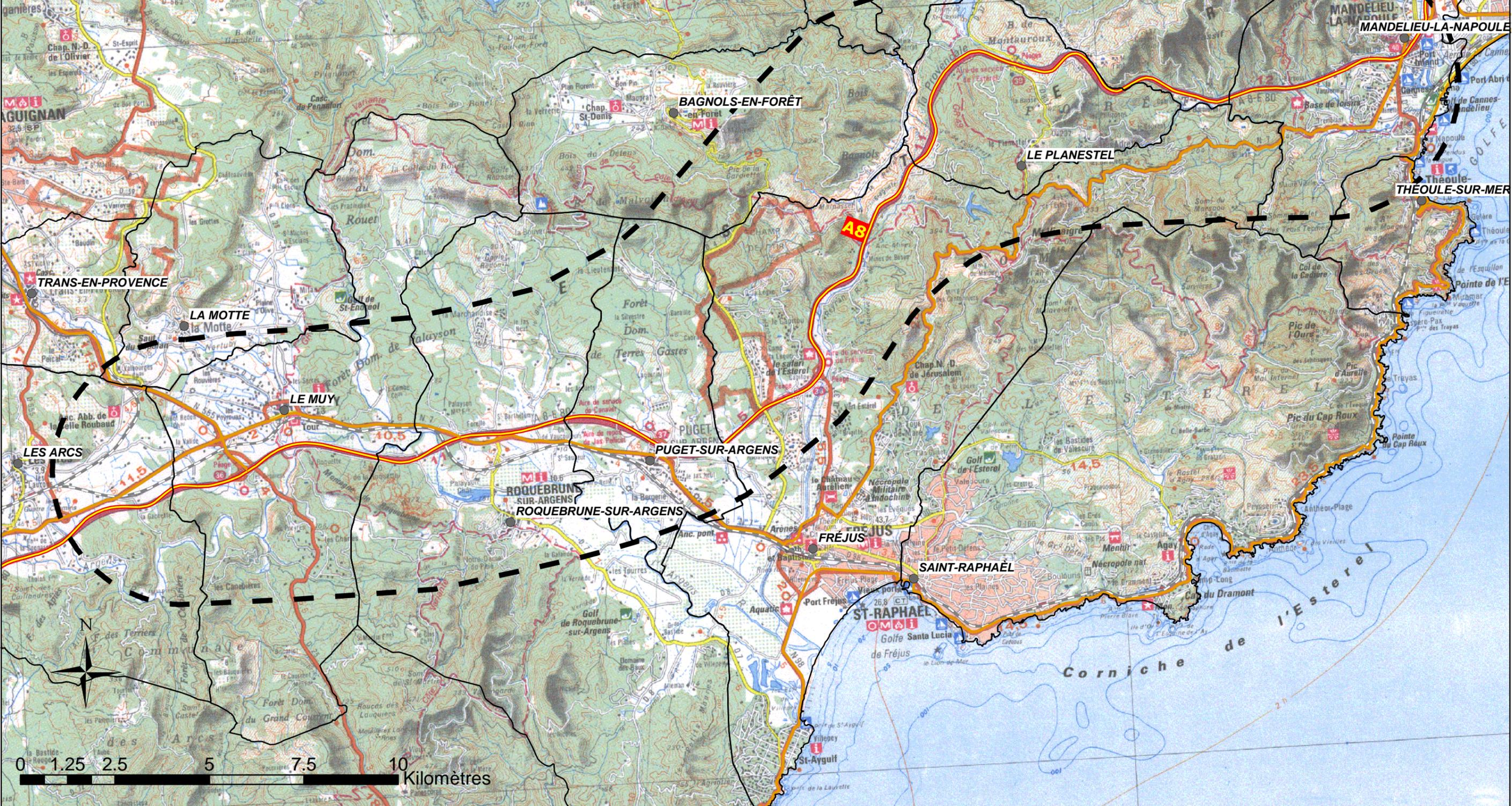
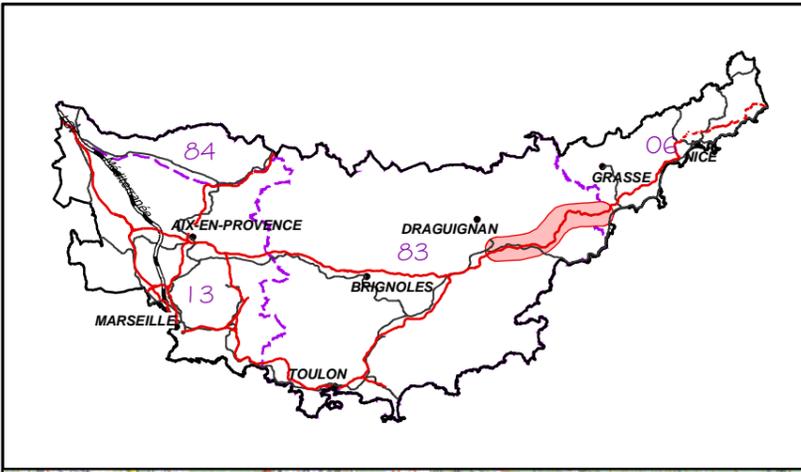
- ↳ du présent rapport de présentation ;
- ↳ d'un catalogue cartographique au 1/100 000^{ème}.

Ce rapport de présentation a pour objet d'analyser les enjeux d'environnement à l'intérieur d'un couloir d'étude de 7 km, correspondant à un itinéraire envisagé pour le passage de la LGV PACA.

Pour faciliter la lecture de ce rapport, le catalogue cartographique doit être consulté simultanément.

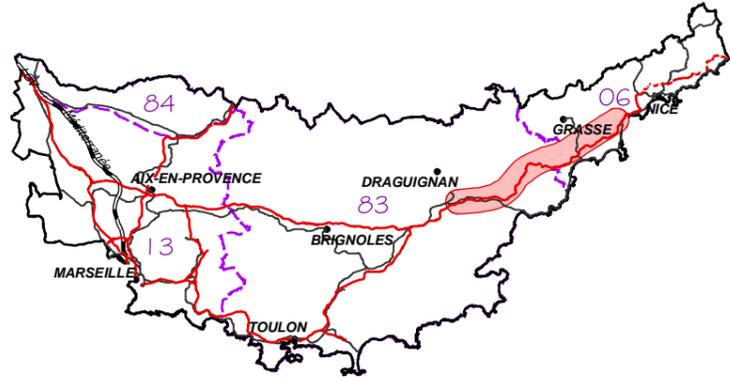
ESTEREL - CANNES

Présentation générale



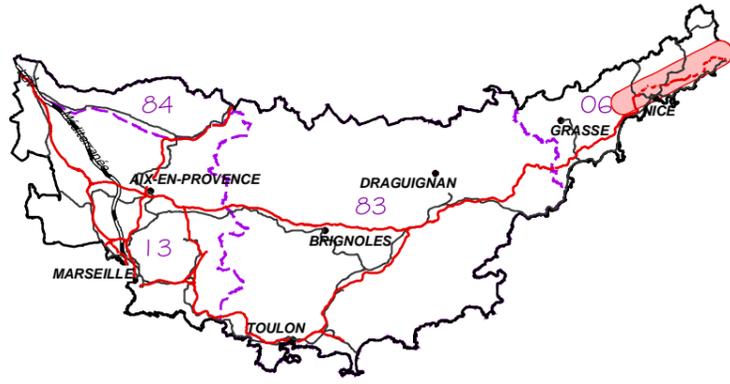
ESTEREL 3ème VOIE

Présentation générale



ESTEREL ITALIE

Présentation générale



II PRESENTATION GENERALE DES ITINERAIRES

II.1 CARACTERISTIQUES

Au-delà du Muy, l'enjeu du prolongement de la LGV PACA à l'est de la région tient évidemment à l'amélioration des temps de parcours mais aussi à la capacité du système ferroviaire dans son ensemble.

Les possibilités suivantes de prolongement de la LGV ont été étudiées :

- prolongement jusqu'aux environs de Cannes ;
- prolongement jusqu'à la 3^{ème} voie entre Antibes et Nice ;
- prolongement jusqu'aux environs de Monaco ;
- prolongement jusqu'en Italie.

Pour ce qui concerne les études d'environnement, l'étude des trois itinéraires suivants, permet de couvrir l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes potentiellement concerné par le projet de LGV. Il s'agit des itinéraires :

- Estérel-Cannes,
- Estérel-3^{ème} voie,
- Nice-Italie.

II.1.1 ITINERAIRE ESTEREL - CANNES

- Points reliés : Le Muy (83) → Mandelieu-la-Napoule (06) ;
- Communes principalement concernées (d'ouest en est) : Les Arcs, Le Muy, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Bagnols-en-forêt, Fréjus, Le Planestel, Tanneron, Théoule-sur-Mer et Mandelieu-la-Napoule ;
- Communes ponctuellement concernées (d'ouest en est) : Trans-en-Provence, La Motte, Callian, Montauroux, Saint-Raphaël, Pégomas, et Cannes ;
- Longueur : 40 kilomètres environ,
- Largeur : 7 kilomètres,
- Surface : 275 km² environ.

II.1.2 ITINERAIRE ESTEREL - 3EME VOIE

- Points reliés : Le Muy (83) → Cannes-sur-Mer (06) ;
- Communes principalement concernées (d'ouest en est) : les Arcs, Le Muy, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Bagnols-en-forêt, Montauroux, Fréjus, Le Planestel, Tanneron, Pégomas, Mandelieu-la-Napoule, Saint-Jean, Mouans-Sartoux, Mougins, Valbonne, Le Plan, Le Cannet, Vallauris, Antibes, Cannes, Biot, Villeneuve-Loubet et Cannes-sur-Mer ;
- Communes ponctuellement concernées (d'ouest en est) : Trans-en-Provence, La Motte, Callian, Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Opio, La Colle-sur-Loup, Saint-Paul ;
- Longueur : 60 kilomètres environ,

- Largeur : 7 kilomètres,
- Surface : 415 km² environ.

II.1.3 ITINERAIRE NICE - ITALIE

- Points reliés : La Colle-sur-Loup (06) → Frontière Italienne ;
- Communes principalement concernées (d'ouest en est) : Vence, Saint-Paul, Cagnes-sur-Mer, La Gaude, Saint-Laurent-du-Var, Nice, Falicon, Saint-André, La Trinité, Villefranche-sur-Mer, Cantaron, Drap, Blausasc, Eze, Peillon, Peille, La Turbie, Beausoleil, Gorbio, Sainte-Agnès, Roquebrune-Cap-Martin, Castellar et Menton ;
- Communes ponctuellement concernées (d'ouest en est) : La Colle-sur-Loup, Colomars, Aspremont, Tourrette-Levens, Contes et Castillon ;
- Longueur : 38 kilomètres environ,
- Largeur : 7 kilomètres,
- Surface : 265 km² environ.

II.2 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Les itinéraires reliant l'Estérel à l'Italie s'étendent sur les départements du Var, à l'est, et des Alpes-Maritimes, à l'ouest.

Ils suivent l'autoroute A8 qui relie Le Muy à la frontière italienne, à l'est de Menton.

Partie ouest (itinéraire Esterel - Cannes)

La partie ouest du fuseau débute au nord-ouest du massif des Maures, dans la basse vallée de l'Argens. L'itinéraire franchit ensuite les parties les plus élevées des massifs de l'Esterel et du Tanneron, selon un axe ouest / est, pour rejoindre le littoral au niveau du golfe de la Napoule.



Le Massif de l'Esterel et la pointe de la Galère vue depuis la RN98

La majeure partie de l'itinéraire Esterel – Cannes s'inscrit dans la Provence cristalline et l'extrémité est se situe dans la région des Plaines provençales et littorales.

Partie centrale (itinéraire Esterel - 3^{ème} voie : depuis la Siagne)

Cette partie s'étend entre les Préalpes de Grasse et le littoral (au Nord de Cannes et Antibes), depuis la vallée de la Siagne jusqu'à la vallée du Loup puis la Baie des Anges.

L'itinéraire s'inscrit pratiquement entièrement dans la région des Plaines provençales et littorales. L'extrémité nord-ouest se situe dans la Basse Provence.

Partie est (itinéraire Nice - Italie)

Cette partie du fuseau débute à l'ouest de la vallée du Var puis traverse Nice pour ensuite s'inscrire au sein des Préalpes de Nice, le long du littoral, et ce jusqu'à la frontière Italienne.

L'itinéraire Nice - Italie s'étend principalement dans la région des Plaines provençales et littorales et sa partie nord-est s'inscrit en Basse Provence.

II.3 CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Les itinéraires s'inscrivent dans un contexte topographique marqué par d'impressionnants massifs montagneux et de profondes et étroites vallées.

Partie ouest (itinéraire Esterel - Cannes)

L'itinéraire Esterel - Cannes débute à l'extrémité nord-est du Massif des Maures puis traverse la basse vallée de l'Argens qui marque la transition géologique entre les Maures, l'arrière-pays et l'Esterel. Il franchit ensuite les parties les plus élevées des massifs de l'Esterel et du Tanneron.

Les pieds dans la Méditerranée, culminant à 780 m, le **Massif des Maures** (135 000 hectares) qui s'étend de Hyères à Fréjus sur 60 Km de long et 30 Km de large, est un vaste massif regorgeant de plantes rares et de mimosas.

Entre Méditerranée et Provence Calcaire, l'**Esterel** est un Massif volcanique de 32 000 ha dont 13 000 sont classés et jouissent d'une protection légale. Ils offrent aux visiteurs de somptueux pitons de laves amarantes. Ce Massif est séparé des Maures par la vallée inférieure de l'Argens. Il culmine à 618 m au Mont Vinaigre. Les profonds ravins qui le découpent, ainsi que ses crêtes déchiquetées, masque le fait qu'il n'est composé que de collines.

Partie centrale (itinéraire Esterel - 3^{ème} voie : depuis la Siagne)

Cette partie s'inscrit au sud des Préalpes de Grasse. L'itinéraire rencontre alors d'importantes vallées comme celles de la Siagne et du Loup.

Les **Préalpes de Grasse** s'élèvent jusqu'à plus de 1 700 mètres au droit de la Montagne du Cheiron. Elles sont entaillées par les vallées de la Siagne et du Loup selon une direction générale nord-ouest / sud-est.

Partie est (itinéraire Nice - Italie)

L'itinéraire Nice – Italie débute en longeant la Baie des Anges, immense rade composée de plages de sable et de galets, située entre le promontoire du Cap d'Antibes et Nice.

Il se poursuit au pied de la vallée du Var et traverse Nice pour ensuite s'inscrire au sein d'un relief qui s'étend jusqu'à la frontière Italienne. Ce relief correspond aux **Préalpes de Nice**.

Les **Préalpes de Nice**, sont des crêtes calcaires désordonnées, dont certaines, perpendiculaires à la mer (Mont Chauve, Mont Agel) ne laissent qu'une très étroite bande littorale. En direction de la frontière Italienne les Préalpes plongent abruptement dans la mer, à plusieurs centaines de mètres d'altitude. Le cap Martin et le cap Ferrat sont les deux principaux promontoires de cette portion de littoral.



Le Cap-Martin

Les Paillons compartimentent ces Préalpes niçoises : Paillon de Contes dominé à l'ouest par la chaîne du Férier (1 412 m), Paillon de l'Escarène, dominé à l'est par le Mont Agel (1 110 m).

A noter qu'au sein de cet itinéraire, entre Nice et Menton, que trois routes célèbres sillonnent les hauteurs dominant les plages. Il s'agit de la Grande, la Moyenne et la Basse Corniche.

III OCCUPATION DU SOL

L'occupation du sol¹ au sein de chaque couloir d'étude est présentée dans les tableaux ci-après.

Partie ouest (itinéraire Esterel - Cannes)

Cette partie se caractérise par une **richesse naturel** très développée (le milieu naturel représente 60% du couloir d'étude Esterel-Cannes). Cette richesse naturelle correspond essentiellement au nord-est du Massif des Maures, au Massif de l'Esterel et au Massif du Tanneron.

L'urbanisation, qui représente 25% du couloir d'étude, correspond au Muy à l'ouest et aux zones urbaines des communes du littoral, Théoule-sur-Mer et Mandelieu-la-Napoule, à l'est.

Les **terres agricoles** occupent toute la moitié ouest de l'itinéraire et plus précisément les vallées de l'Argens et de la Nartuby.

Partie centrale (itinéraire Esterel - 3^{ème} voie : depuis la vallée de la Siagne)

Il apparaît que la partie centrale du fuseau est également dominée par le milieu naturel (qui représente plus de 50% du couloir d'étude Esterel-3^{ème} voie) : le **milieu naturel** concerne essentiellement le Massif de l'Esterel, le Massif du Tanneron et le sud des Préalpes de Grasse.

Viennent ensuite l'urbanisation (34%) et l'agriculture (13%).

L'**urbanisation** concerne essentiellement :

- les zones urbaines du sillon permien (Le Muy, Roquebrune et Puget) à l'ouest ;
- le sud de l'agglomération de Grasse, comprenant notamment les centres villes des communes du littoral (Cannes et Antibes).

Les **terres agricoles** sont concentrées dans les vallées de l'Argens, de la Nartuby et de la Siagne.

Partie est (itinéraire Nice - Italie)

Cette partie s'inscrit au droit de la basse vallée du Var et de l'agglomération niçoise jusqu'à la frontière italienne en passant à proximité de Monaco et par la commune de Menton. L'occupation du sol est dominée par le milieu naturel (49%) et l'urbanisation (40%).

¹ La répartition de l'occupation du sol présentée ici est issue des Plans Locaux d'Urbanisme –PLU- (source : bases de données de la DRE PACA, disponibles sur le site internet du Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE PACA) relative au PLU généralisé de la région PACA). Nous avons regroupé les différents zonages en 3 catégories :

- Le milieu urbanisé et urbanisable, qui comprend les zones urbanisées (UA, UB, UC, UX...) et les zones naturelles destinées à l'extension urbaine (NA ; les zones NA comprenant les zones ouvertes à l'urbanisation et les réserves foncières urbanisables après modification du PLU) ;
- Le milieu agricole, qui comprend les zones NC (zones de richesses naturelles protégées notamment en raison de la valeur agricole des terres) ;
- Le milieu naturel, qui comprend les zones ND : zones protégées pour la qualité des sites et des paysages ou pour l'existence de risques naturels (inondations, glissements de terrain...).

Le **milieu naturel** concerne principalement les Préalpes de Nice qui sont compartimentés par le Paillon de Contes et le Paillon de l'Escarène.

L'**urbanisation** concerne les pôles urbains du littoral, marqué par Nice, les abords de Monaco et Menton.

Ce secteur reste très peu concerné par des **terres agricoles** (5% de l'occupation du sol). Elles sont disséminées et occupent des surfaces restreintes.

III.2 ESTEREL - CANNES

Longueur (km)	Surface (km ²)	Occupation du sol					
		Milieu urbanisé ou urbanisable		Milieu agricole		Milieu naturel	
		Surface	%	Surface	%	Surface	%
40	275	68	25	42	15	164	60

III.3 ESTEREL - 3^{EME} VOIE

Longueur (km)	Surface (km ²)	Occupation du sol					
		Milieu urbanisé ou urbanisable		Milieu agricole		Milieu naturel	
		Surface	%	Surface	%	Surface	%
60	415	142	34	55	13	214	52

III.4 NICE - ITALIE

Longueur (km)	Surface (km ²)	Occupation du sol					
		Milieu urbanisé ou urbanisable		Milieu agricole		Milieu naturel	
		Surface	%	Surface	%	Surface	%
38	263	104	40	13	5	128	49

IV ANALYSE DES ENJEUX

IV.1 RESSOURCE EN EAU

IV.1.1 LE CONTEXTE

Partie ouest (itinéraire Esterel - Cannes)

Il recoupe de nombreuses vallées dessinées par les cours d'eau aux caractéristiques suivantes (d'ouest en est) :

L'Argens :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) ;
- Elle est classée en 2^{ème} catégorie piscicole.

L'Argens est le principal cours d'eau du Var. Prenant sa source à moins de 300 m d'altitude, caractérisé par une pente faible et atypique, il naît dans le massif de la Sainte-Baume. Il se glisse vers le Sud-est le long du massif des Maures avant de rejoindre la Méditerranée à Saint-Raphaël après avoir parcouru une centaine de kilomètres. Son réseau d'affluents est très important, La Nartuby et l'Endre en font entre autres partie.

La Nartuby :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) ;
- Elle est classée en 1^{ère} catégorie piscicole ;
- C'est un affluent de l'Argens, qu'elle rejoint au Muy.

L'Endre :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) ;
- Il passe au droit d'un petit plan d'eau situé en limite du couloir d'étude ;
- C'est un affluent de l'Argens.

Le Reyran :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) ;
- Il est classé en 2^{ème} catégorie piscicole ;
- Il se jette dans la Méditerranée.

Partie centrale (itinéraire Esterel - 3^{ème} voie : depuis la vallée de la Siagne)

Tout comme l'itinéraire Esterel – Cannes, l'itinéraire Esterel – 3^{ème} voie franchit l'Argens, la Nartuby, l'Endre et le Reyran mais, dans sa partie est, il recoupe d'autres cours d'eau :

La Siagne :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) en amont et bonne (1B) en aval ;
- Elle est classée en 1^{ère} catégorie piscicole en amont de son cours (en limite du couloir d'étude) et en 2^{ème} en aval (dans la majeure partie du couloir d'étude) ;
- Elle présente un vaste champ d'inondation en aval de son cours ;
- Elle se jette dans la Méditerranée au niveau du Golfe de la Napoule.

La Frayère :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) au droit du couloir d'étude ;
- Elle présente un champ d'inondation ;
- C'est un affluent de la Siagne.

La Mourachonne :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe moyenne (2) au droit du couloir d'étude ;
- Elle présente un vaste champ d'inondation ;
- C'est un affluent de la Siagne.

La Brague :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) sur la partie de son cours qui se situe entre les communes de Valbonne et de Biot. Il est de classe bonne (1B) sur le reste de son cours au sein du couloir d'étude ;
- Elle présente un champ d'inondation ;
- Elle se jette dans la Méditerranée, dans la Baie des Anges ;
- Son principal affluent, recensé au sud de Biot présente un objectif de qualité de ses eaux de classe très bonne (1A).

Le Loup :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) ;
- Elle est classée en 1^{ère} catégorie piscicole en amont de son cours et en 2^{ème} en aval ;
- Elle présente un champ d'inondation en aval de son cours ;
- C'est un affluent de l'Argens.

Parties ouest et centrale (itinéraires Esterel – Cannes et Esterel - 3^{ème} voie : depuis la vallée de la Siagne)

Au niveau des parties ouest et centrale du fuseau, il est recensé **12 zones humides** dans le département du Var (d'ouest en est) :

- « Sablière des Canebières » au Muy,
- « Plan d'eau Rabinon » au Muy,
- « Plan d'eau annexe fluviale Les Basses Roques » à Roquebrune-sur-Argens,
- « Lac de l'Arena » à Roquebrune-sur-Argens,
- « La Gaufrade » à Puget-sur-Argens,
- « Les Devins » à Puget-sur-Argens,
- « Les Escaravatières » à Puget-sur-Argens,
- « Collet du Reyran » à Fréjus,
- « Malpasset » à Fréjus,
- « Lac de l'Avellan » à Fréjus,
- « Lac de Saint-Cassien – Fondurane » à Tanneron,
- « Pélicouet » à Fréjus.

Les parties ouest et centrale recoupent **5 types d'aquifères** différents :

- A l'ouest, un aquifère complexe du domaine provençal,
- A l'ouest, l'aquifère alluvial de l'Argens,
- A l'ouest et au centre du couloir d'étude : un aquifère de socle,
- Au centre-est du couloir d'étude : un aquifère karstique,
- A l'est, un aquifère complexe du domaine alpin.

Ces parties du fuseau présentent 4 points de captage mis en place pour l'agriculture et/ou l'industrie. Ces captages concernent les eaux superficielles.

Il est recensé 9 autres captages mis en place également pour l'agriculture et/ou l'industrie mais ces captages concernent les eaux souterraines.

Par ailleurs, 9 captages d'eaux superficielles sont exploités pour les loisirs.

Concernant l'eau potable, 3 captages d'eaux superficielles sont recensés et 16 captages d'eaux souterraines sont localisés. De plus, sept périmètres de protection éloignés de captage d'eau potable (AEP) sont recensés.

A noter qu'un des trois captages de Mouans-Sartoux n'a a priori pas été utilisé en 2002. Il en est de même pour un des captages de Biot.

Les points d'eau à vocation de loisirs sont recensés au Muy, à Roquebrune-sur-Argens, aux abords du lac de Saint-Cassien, à Valbonne et à Villeneuve-Loubet.

Au nord du Planestel, la partie ouest du fuseau recoupe un plan d'eau assez important qui est le Lac de Saint-Cassien. Cette retenue est utilisée pour l'alimentation en eau, l'irrigation, le tourisme (pêche et baignade réglementées) et la lutte contre les incendies (alimentation des canadais).

La partie centrale du fuseau recoupe le cours aval de la Siagne et s'inscrit ainsi dans le territoire concerné par le « Contrat de baie des deux golfes de Cannes ».

Les caractéristiques de ces captages sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom commune	Volume capté milliers m ³	Type d'usage	Type de milieu
MONTAUROUX (Les Adrets-de-l'Esterel)	141	Industriel (restitution directe)	Eau superficielle
MONTAUROUX (Les Adrets-de-l'Esterel)	2820	Irrigation par aspersion	Eau superficielle
MONTAUROUX (Les Adrets-de-l'Esterel)	5852	Distribution publique	Eau superficielle
ANTIBES	1428	Distribution publique	Eau souterraine
BIOT	0	Distribution publique	Eau souterraine
BIOT	21	Industriel ou agricole	Eau souterraine
BIOT	29	Irrigation par aspersion	Eau souterraine
CAGNES-SUR-MER	144	Irrigation par aspersion	Eau souterraine
MANDELIEU-LA-NAPOULE	4472,8	Distribution publique	Eau superficielle
MOUANS-SARTOUX	0	Distribution publique	Eau souterraine
MOUANS-SARTOUX	952.9	Distribution publique	Eau souterraine
MOUANS-SARTOUX	251.1	Distribution publique	Eau souterraine
MOUGINS	125	Irrigation par aspersion	Eau souterraine
MOUGINS	67	Irrigation par aspersion	Eau souterraine
MOUGINS	67	Irrigation par aspersion	Eau souterraine
MOUGINS	67	Irrigation par aspersion	Eau souterraine
LE MUY	1242	Distribution publique	Eau superficielle
LE MUY	1901	Distribution publique	Eau souterraine
LE MUY	166	Distribution publique	Eau souterraine
LE MUY	2028	Distribution publique	Eau souterraine
PEGOMAS	4069.3	Distribution publique	Eau souterraine
PEGOMAS	1167.7	Distribution publique	Eau souterraine
PEGOMAS	815.4	Distribution publique	Eau souterraine
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	9,2	Industriel (restitution directe)	Eau superficielle
VALBONNE	191	Irrigation par aspersion	Eau souterraine
VILLENEUVE-LOUBET	3126	Distribution publique	Eau souterraine
VILLENEUVE-LOUBET	2596	Distribution publique	Eau souterraine

Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (données 2002)

Partie est (itinéraire Nice - Italie)

Le couloir d'étude recoupe de profondes vallées qui restent cependant peu étendues. Au droit du couloir d'étude, les cours d'eau présentent les caractéristiques suivantes (d'ouest en est) :

Le Malvan :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) en amont de son cours et de classe bonne (1B) en aval ;
- Il présente un champ d'inondation tout le long de son cours ;
- C'est un affluent de la Cagne (cf ci-dessous).

La Cagne :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) en amont de son cours et de classe bonne (1B) en aval ;
- Les eaux de son cours qui présentent un objectif de qualité 1A sont également classées en 1^{ère} catégorie piscicole. Les eaux de son cours qui présentent un objectif de qualité 1B sont respectivement classées en 2^{ème} catégorie piscicole ;
- Elle présente un champ d'inondation ;
- Elle se jette dans la Méditerranée au niveau de la Baie des Anges.

Le Var :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) ;
- Il est classé en 2^{ème} catégorie piscicole sur l'ensemble du couloir d'étude ;
- Il présente un vaste champ d'inondation ;
- Il fait l'objet d'un SAGE « Nappe et basse vallée du Var » qui est en cours d'élaboration ;
- Il se jette dans la Méditerranée au niveau de la Baie des Anges.

Le Var (*cours d'eau* en langue ligurienne) est un fleuve fantasque, son niveau est habituellement bas, mais il est réputé pour ses crues soudaines et violentes. Il naît dans les Alpes-de-Haute-Provence à 1 800 mètres d'altitude et finit dans la Méditerranée (entre Nice et Saint-Laurent-du-Var) après un cours de 120 kilomètres. Les pentes sont fortes et l'érosion violente : le fleuve roule des galets au milieu desquels il a tracé son lit par eaux basses.

Le Magnan :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) ;
- Il présente un champ d'inondation ;
- Elle se jette dans la Méditerranée au niveau de la Baie des Anges.

Le Gabre :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe moyenne (2) ;
- Il est classé en 2^{ème} catégorie piscicole en bordure du couloir d'étude ;
- Il présente un vaste champ d'inondation ;
- Il se jette dans la Méditerranée au niveau de la Baie des Anges.



Vue du village de Falicon dominant la vallée du Gabre

Le Paillon de Contes :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) ;
- Il est classé en 2^{ème} catégorie piscicole ;
- Il fait l'objet du contrat de rivière « Les Paillons » qui est en cours d'élaboration ;
- Il présente un champ d'inondation ;
- C'est un affluent du Gabre.

Le Gorbio :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) ;
- Il présente un champ d'inondation en aval de son cours ;
- Il se jette dans la Méditerranée.

Le Borrigo :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) ;
- Il présente un champ d'inondation ;
- Il se jette dans la Méditerranée.

Le Caréï :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) ;
- Il présente un champ d'inondation ;
- Il se jette dans la Méditerranée.

L'est du couloir d'étude est concerné par une partie du SAGE « Nappe et basse vallée du Var » qui est en cours d'élaboration et dont fait l'objet le Var.

Pratiquement tout le couloir d'étude recoupe un **aquifère complexe du domaine alpin**, néanmoins, au sud-ouest, une petite zone entre Nice et Menton fait partie d'un aquifère karstique.

Il compte 6 captages d'eaux superficielles utilisées pour les loisirs. Il présente également 16 points de captage mis en place pour l'agriculture et/ou l'industrie. Ces captages concernent les eaux souterraines.

Par ailleurs, 22 captages d'eaux souterraines sont utilisés pour la distribution d'eau potable.

De plus, une dizaine de périmètres de protection éloignés de captage d'eau potable (AEP) sont recensés.

A noter que les captages de Saint-Paul et de La Turbie n'ont a priori pas été utilisés en 2002.

Les points d'eau à vocation de loisirs sont recensés le long de la Côte : à Nice, Eze, Roquebrune-Cap-Martin et à Menton.

Les caractéristiques de ces captages sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom commune	Volume capté milliers m ³	Type d'usage	Type de milieu
CAGNES-SUR-MER	5094	Distribution publique	Eau souterraine
CANTARON	20,3	Irrigation par ruissellement	Eau souterraine
CANTARON	42,8	Distribution publique	Eau souterraine
CANTARON	347,9	Distribution publique	Eau souterraine
CASTELLAR	56,6	Distribution publique	Eau souterraine
CASTILLON	28	Distribution publique	Eau souterraine
DRAP	3	Industriel (restitution directe)	Eau souterraine
DRAP	13	Industriel	Eau souterraine
DRAP	525,9	Distribution publique	Eau souterraine
GORBIO	55,5	Distribution publique	Eau souterraine
NICE	3	Irrigation par aspersion	Eau souterraine
NICE	224	Industriel (restitution directe)	Eau souterraine
NICE	8	Industriel (restitution directe)	Eau souterraine
NICE	1284	Industriel (restitution directe)	Eau souterraine
NICE	1303	Industriel ou agricole	Eau souterraine
NICE	1	Industriel ou agricole	Eau souterraine
NICE	216	Industriel ou agricole	Eau souterraine
NICE	10	Industriel ou agricole	Eau souterraine
NICE	38	Industriel ou agricole	Eau souterraine
NICE	361	Distribution publique	Eau souterraine
PEILLE	1314	Industriel (restitution directe)	Eau souterraine
PEILLE	335,6	Distribution publique	Eau souterraine
PEILLE	33,1	Distribution publique	Eau souterraine
PEILLON	141,7	Distribution publique	Eau souterraine
SAINT-LAURENT-DU-VAR	12019	Distribution publique	Eau souterraine
SAINT-LAURENT-DU-VAR	3293	Distribution publique	Eau souterraine
SAINT-PAUL	0	Distribution publique	Eau souterraine
LA TURBIE	10	Mode de vie communautaire	Eau souterraine
LA TURBIE	0	Distribution publique	Eau souterraine

Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (données 2002)

IV.1.2 LES ENJEUX

Des zones de différentes tailles sont localisées en **enjeu très fort**. Elles correspondent aux périmètres de protection éloignés de captages d'eaux souterraines. Les points de captages d'eau potable sont également recensés en tant qu'**enjeu très fort** mais sont ponctuels et localisés sur l'ensemble du couloir d'étude.

Certains cours d'eau présentent également des **enjeux très forts** du fait de leur classement en 1^{ère} catégorie piscicole (la Nartuby, la Siagne, le Loup et la Cagne). Bien que ces cours d'eau traversent tous transversalement le couloir d'étude, leurs zones classées en enjeux très fort sont toutes évitables hormis au niveau de la rivière du Loup. En effet, les eaux du Loup sont classées en 1^{ère} catégorie piscicole sur pratiquement toute la partie de son cours concernée par le couloir d'étude.

Les parties centrale et est du couloir d'étude présentent principalement des **enjeux forts (1 site)** du fait du « Contrat de baie des deux Golfes de Cannes », du SAGE « Nappe et basse vallée du Var » et du contrat de rivière « Les Paillons ».

Les cours d'eau dont les eaux font l'objet d'un objectif de qualité 1A et qui sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole sont également recensés en **enjeux forts**. Il s'agit principalement de l'Argens, de la Nartuby, de l'Endre, du Loup et du Var. A noter que ces cours d'eau sont inévitables. Ils sont recensés en **enjeu fort plus de 2 sites** lorsqu'ils s'inscrivent au sein des périmètres des contrats de rivière, du contrat de baie et du SAGE.

Plus localement, les zones humides, les zones inondables, les captages d'eaux à vocation de loisirs ainsi que les captages d'eaux souterraines utilisées pour l'agriculture et/ou l'industrie constituent également des **enjeux forts**.

Au sein du couloir d'étude, on ne recense que trois zones à **enjeu moyen**. Celles-ci correspondent à l'aquifère alluvial de l'Argens à l'ouest du couloir d'étude et aux aquifères karstiques au centre et à l'est. Plus localement, les cours d'eau faisant l'objet d'un objectif de qualité 1B ainsi que les points de captages d'eaux superficielles pour l'agriculture et/ou l'industrie sont également recensés en **enjeu moyen**.

Le reste du couloir d'étude concerne des zones d'**enjeu faible**, elles sont principalement recensées dans sa partie ouest. Ces zones correspondent à l'aquifère complexe du domaine provençal et à l'aquifère de socle.

Les principaux enjeux en termes de ressource en eau sont les cours d'eau : l'Argens, la Siagne, la Brague, le Loup, la Cagne et le Var qui sont difficilement évitables.

Les zones inondables de la Siagne et du Var sont aussi des enjeux importants et sont inévitables.

Certains périmètres éloignés de protection de captages AEP qui occupent toute une section du couloir d'étude représentent également des enjeux importants et inévitables.

Enfin, le contrat de baie, les deux contrats de rivière et le SAGE du Var sont également des enjeux importants au sein du couloir d'étude.

IV.2 MILIEU NATUREL

IV.2.1 LE CONTEXTE

Partie ouest (itinéraire Esterel - Cannes)

Le couloir d'étude démarre en bordure nord-est du Massif des Maures et traverse le Massif de l'Esterel avant de rejoindre la voie ferrée existante dans les environs de La Napoule.

Il passe donc à proximité du Massif des Maures et traverse le Massif de l'Esterel qui sont deux des principales entités naturelles remarquables de la région PACA.

Le Massif des Maures

Ensemble forestier exceptionnel, dominé par le chêne vert et le chêne liège, mis à mal par l'urbanisation et les feux récurrents ces dernières années, le Massif des Maures constitue un ensemble cristallin isolé au sein de la Provence. Sa richesse forestière est mise à mal depuis quelques années par la pression urbaine et les incendies de plus en plus fréquents.

Le massif constitue un habitat très riche pour de nombreuses espèces faunistiques endémiques, notamment avec la tortue d'Herman. L'entomofaune est aussi une des plus riches de France.

Au niveau de ce Massif, « la plaine et le Massif des Maures » d'une superficie de 38 073 ha (PR126) constituent un site éligible Natura 2000 et une pSIC (FR9301622). De plus, le « Massif des Maures » (8357P00) est une ZNIEFF de type II d'une superficie de 71089 ha.

Le couloir d'étude ne s'inscrit qu'en bordure nord-est du Massif, ainsi il n'est concerné que par une petite partie de ces zones (notamment ZNIEFF et zones concernées par la loi littoral).

Le Massif de l'Esterel

Le Massif constitue également un habitat très riche pour de nombreuses espèces faunistiques, notamment pour la tortue d'Herman.

L'Esterel fait l'objet de nombreuses mesures du point de vue du milieu naturel. Au sein du couloir d'étude, il est recensé :

- ⇒ 1 pSIC :
 - « L'Esterel et les abords de Fréjus », FR9301628.
- ⇒ 1 site éligible :
 - « L'Esterel et les abords de Fréjus, domaines terrestre et marin », PR132.
- ⇒ 1 ZNIEFF de type II :
 - « Massif de l'Esterel », 8394Z00.

Autres entités remarquables

Bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin :

Cette entité, située au nord-est du Muy, fait l'objet de plusieurs mesures :

- ⇒ 1 pSIC :
 - « Forêt de Palayson – Bois du Rouet », FR9301625.
- ⇒ 1 ZICO :
 - « Bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin », PAC28.
- ⇒ 1 site éligible :
 - « Bois de Palayson, bois du Rouet, Saint Cassien », PR129.
- ⇒ 3 ZNIEFF de type I :
 - « Ripisylve du Blavet et des ruisseaux voisins », 8389Z07,
 - « Bois de Palayson », 8389Z01,
 - « La Colle du Rouet », 8389Z02.
- ⇒ 1 ZNIEFF de type II :
 - « Colle du Rouet, bois de Palayson, bois de Malvoisin », 8389Z00.

Partie centrale (itinéraire Esterel - 3^{ème} voie : depuis la vallée de la Siagne)

Au-delà de l'Estérel, le couloir d'étude Estérel-3^{ème} voie franchit le Massif du Tanneron et la vallée de la Siagne avant de s'insérer dans les « collines » de la bande littorale et de rejoindre la voie ferrée existante dans les environs de Cagnes-sur-Mer.

Les principales entités naturelles remarquables sont les suivantes :

Rivière et gorges de la Siagne :

Cette entité fait l'objet des mesures suivantes vis à vis du milieu naturel :

- ⇒ 1 pSIC :
 - « Rivière la Siagne et ses gorges », FR9301574.
- ⇒ 1 site éligible Natura 2000 :
 - « Rivière la Siagne et ses gorges », PR78.
- ⇒ 3 ZNIEFF de type I :
 - « Cours moyen et basse gorges de la Siagne », 83129Z00,
 - « Cours moyen et basse gorges de la Siagne », 06101Z00,
 - « Plaine de la Siagne », 0603A00.

Rivière et gorges du Loup :

Le couloir d'étude recoupe cette entité qui fait l'objet de plusieurs mesures :

- ⇒ 1 pSIC :
 - « Rivière et gorges du Loup », FR9301571.
- ⇒ 1 site éligible :
 - « Rivière et gorges du Loup », PR75.
- ⇒ 1 ZNIEFF de type I :
 - « Basses gorges du Loup », 0612Z00.

Ainsi, le couloir d'étude rencontre également plusieurs zones contraintes du point de vue du milieu naturel :

- ⇒ 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) :
 - « Vallon et rocher de Roquebillière », FR3800465, situé à l'ouest du Cannet.
- ⇒ 1pSIC :
 - « Embouchure de l'Argens, marais de Fréjus, étangs de Villepey », FR9301627.
- ⇒ 4 sites éligibles Natura 2000 :
 - « Rivière l'Argens et basse vallée du Caramy », référencé PR130,
 - « Embouchure de l'Argens, marais de Fréjus, étangs de Villepey », PR131,
 - « Collines de Tanneron, forêt de Peygros », PR134,
 - « Vallon du Madaric, dôme de Biot, parc départemental de Vaugrenier », PR76,
- ⇒ 8 ZNIEFF de type I :
 - « Montagne de Roquebrune et lit de l'Argens à Palayson », 8380Z00,
 - « Vallon de la Valette », 8357Z22,
 - « Haute vallée du Reyan », 8395Z00,
 - « Haut Serdinier, bois de l'Hermite », 8396Z00,
 - « Tanneron, chapelle de Saint Cassien », 8397Z00,
 - « Bois de Maures, forêt de Peygros, 0699Z00,
 - « Etang de Font Merle », 0604Z00,
 - « Massif de Biot », 0606Z00.
- ⇒ 1 ZNIEFF Géologique :
 - « Coupe de Boson », 8399G00.

Au sein du couloir d'étude, 5 zones sont recensées en tant qu'Espaces Naturels Sensibles (ENS). Une dizaine de zones concernées par la loi littoral (dont une partie des Massif des Maures et de l'Esterel) sont également recoupées par le couloir d'étude.

Au sud-ouest du Cannet se distingue une zone recensée comme propriété du Conservatoire du littoral.



Le Massif de l'Esterel et la crique de la Figueirette vue depuis la RN98

Concernant **le raccordement vers Cannes**, l'extrémité est du couloir d'étude recoupe les massifs de l'Esterel et du Tanneron.

Partie est (itinéraire Nice - Italie)

Le couloir d'étude s'étend depuis les environs de La Colle-sur-Loup jusqu'à la frontière Italienne. Il traverse la basse vallée du Var, s'inscrit à proximité de la Corniche de la Riviera, longe la célèbre Côte d'Azur et franchit les Préalpes de Nice.

Le couloir d'étude rencontre plusieurs zones contraintes du point de vue du milieu naturel :

- ⇒ 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) :
 - « Vallons de Saint-Pancrace, de Magnan, de Lingostière et des Vallières », FR3800576.
- ⇒ 1 ZICO :
 - « Basse vallée du Var », PAC25.
- ⇒ 3 pSIC :
 - « Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise », FR9301569,
 - « Corniches de la Riviera », FR9301568,
 - « Vallée du Caraï – collines de Castillon », FR9301567.
- ⇒ 3 sites éligibles :
 - « Vallons obscurs de Nice, mont Chauve d'Aspremont, vallon de Sainte Blaise, plaine de Sainte, PR73,
 - « Corniches de la Riviera », PR72,
 - « Vallée du Caraï, collines de Castillon, Sospel », PR71.
- ⇒ 8 ZNIEFF de type I :
 - « La Cagne, Montalègne », 0696Z00,
 - « Vallée du Var », 0630Z00,
 - « Vallons obscurs », 0619Z00,
 - « Mont Chauve, Mont Macaron », 0618Z00,
 - « Mont Boron », 0615Z00,
 - « Mont Gros, Eze, Tête de chien », 0616Z00,
 - « Roquebrune, Mont Gros », 0617Z00,
 - « Mont Agel, Peille », 0623Z01,
 - « Menton, Pescaire », 0623Z04,
 - « Mont Méras, Mont Ours », 0623Z03.

⇒ 2 ZNIEFF de type II :

- « Plateau de Saint Barnabé, Montagne du Chiers », 0611P00,
- « Col de Braus », 0623P00,
- « Grand Mont », 0622T00.

Au sein du couloir d'étude, une dizaine de zones concernées par la loi littoral sont recoupées. Ces zones se situent principalement le long de la Côte.

On recense également deux propriétés du Conservatoire du littoral, une au nord de Villefranche-sur-Mer et une au nord de Roquebrune-Cap-Martin.

<p>ZPS : zone de protection spéciale ZICO : zone d'importance pour la conservation des oiseaux PIG : projet d'intérêt général ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique pSIC : proposition de sites d'importance communautaires</p>

IV.2.2 LES ENJEUX

La partie ouest des itinéraires est très contrainte d'un point de vue milieu naturel. C'est en effet à ce niveau qu'on trouve l'extrémité du Massif des Maures, les bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin ainsi que les Massifs de l'Estérel et du Tanneron.

La partie centrale du couloir d'étude rencontre également des zones contraintes d'un point de vue milieu naturel mais celles-ci sont beaucoup plus localisées. Il s'agit principalement des **rivières et gorges de La Siagne et du Loup**, ainsi que **la basse vallée du Var**.

La partie est est également contrainte d'un point de vue milieu naturel du fait de la traversée de la basse vallée du Var, des Préalpes de Nice et de la proximité de la corniche de la Riviera.

Les zones à **enjeux très forts** se situent donc principalement au niveau des entités remarquables citées ci-dessus.

Ces sites sont classés en **enjeu très fort** car ils sont concernés par la loi littoral et font l'objet de pSIC hormis la basse vallée du Var qui ne fait pas l'objet d'une pSIC mais d'une ZICO.

Deux petites zones très localisées sont également recensées en **enjeu très fort** car elles sont concernées par la loi littoral et font l'objet d'une pSIC et d'un APPB. Le premier site est situé au sud-ouest du Cannel, le second se trouve entre la basse vallée du Var et la commune de Falicon (cette zone reste très peu recoupée par le couloir d'étude).

Quelques zones très restreintes (principalement recensées à l'est du couloir d'étude) présentent également un **enjeu très fort** car elles sont propriétés du Conservatoire du Littoral.

A l'ouest du couloir d'étude, le site éligible « Rivière l'Argens et basse vallée du Caramy » est également un **enjeu très fort**.

Dans la partie ouest du couloir d'étude, au nord du Planestel, se distingue une zone à **enjeu fort** de taille assez importante. Cette zone fait l'objet de 3 sites éligibles et de 7 ZNIEFF de type I.

Une partie de la vallée du Loup est également recensée en **enjeu fort** du fait des sites éligibles et des ZNIEFF de type I dont elle fait l'objet.

Au niveau du Var, on recense plusieurs zones à **enjeu fort**, car ce sont des ZNIEFF de type I.

A l'est du couloir d'étude, la zone de la Corniche de la Riviera et une partie des Préalpes de Nice présentent des **enjeux forts** du fait des sites éligibles et des ZNIEFF de type I dont ces sites font l'objet.

Au sein du couloir d'étude, on recense très peu de zones à **enjeu moyen**. Néanmoins, une zone de taille assez importante se distingue à l'extrémité ouest, elle correspond à une ZNIEFF de type II mise en place au sein du Massif des Maures.

Les principaux enjeux en terme de milieu naturel sont le nord-est du Massif des Maures, les bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin, le Massif de l'Estérel, la Corniche de la Riviera et les Préalpes de Nice.

Les rivières et gorges de la Siagne et du Loup ainsi que le Var sont également trois des principaux enjeux en termes de milieu naturel.

Ces sites paraissent difficilement évitables car ils occupent une partie importante des couloirs d'études.

Esterel - Cannes

IV.2.3 LES ZONES IMPORTANTES POUR LA BIODIVERSITE

La préservation de la biodiversité est aujourd'hui un enjeu international.

Dans le cadre d'un projet d'infrastructure linéaire telle qu'une LGV, l'effet potentiel principal sur la biodiversité est la fragmentation de l'espace. Dans la perspective d'un développement durable, la préservation de la biodiversité, et donc des zones importantes pour la biodiversité, apparaît comme un enjeu environnemental majeur.

La prise en compte des zones importantes pour la biodiversité a consisté ici à mettre en évidence les zones non fragmentées d'intérêt écologique. Ce travail a été mené à partir de l'identification des éléments générateurs de fragmentation² et de la prise en compte des zones d'enjeux écologiques décrites précédemment (zones à enjeux très forts, forts et moyens, hors ZNIEFF géologiques).

Les cartes ci-après présentent les espaces non fragmentés et les zones d'intérêt écologique non fragmentées à l'échelle de l'aire d'étude.

Partie ouest (itinéraire Esterel - Cannes)

Cet itinéraire traverse des territoires hétérogènes, qui peuvent être décomposés ainsi :

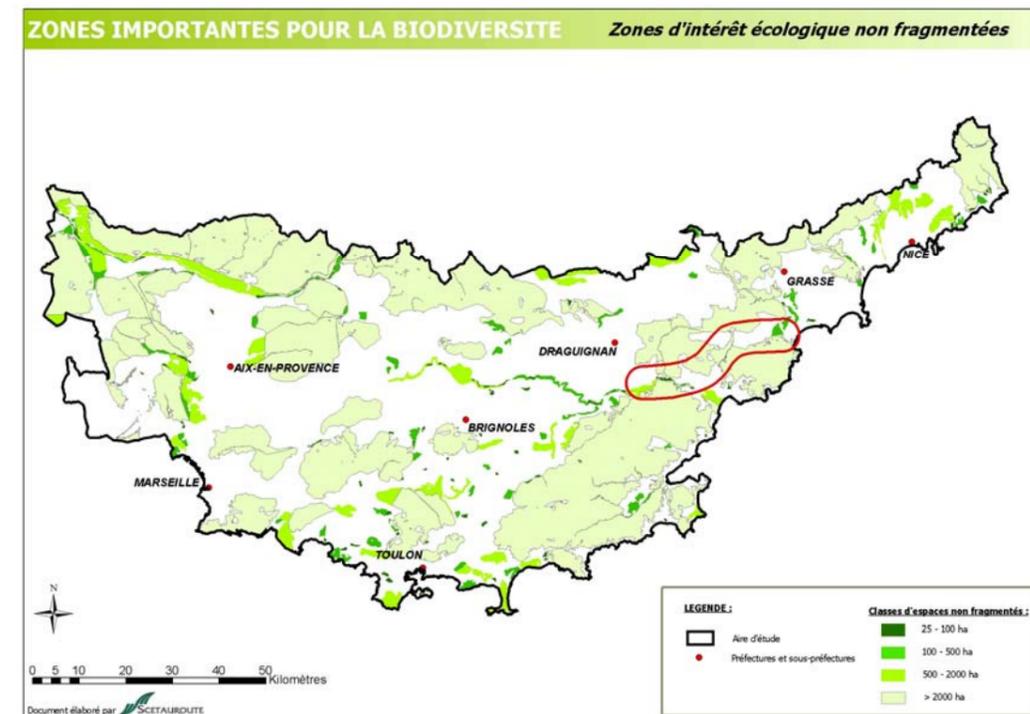
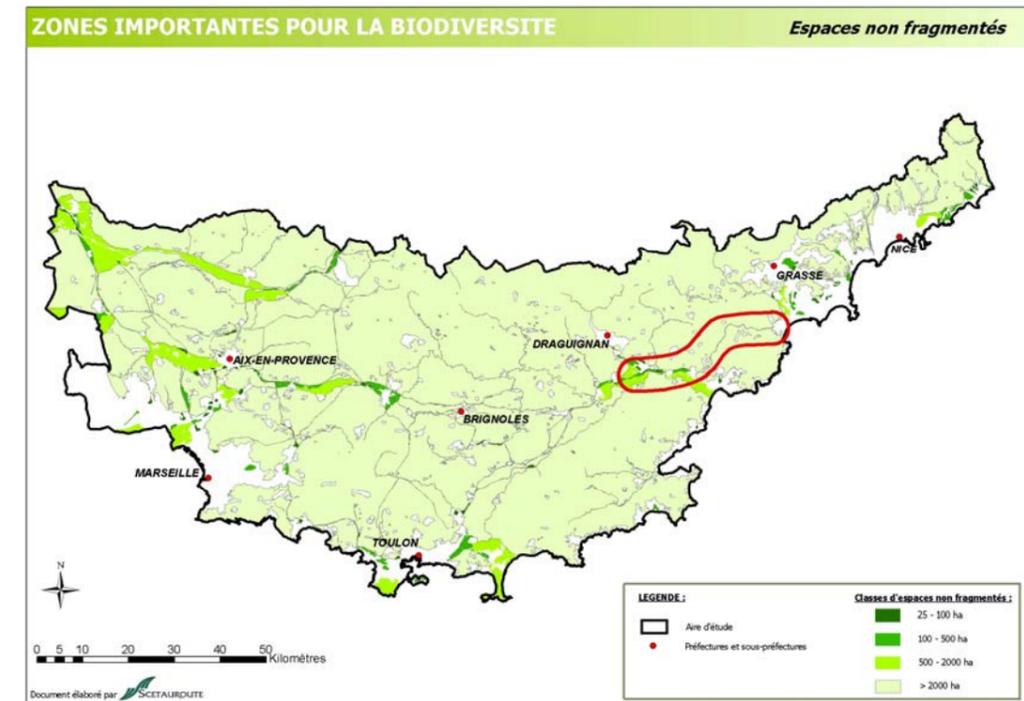
- La zone ouest : elle concerne le sillon permien et la retombée septentrionale du massif des Maures. Point de passage privilégié, le sillon permien est le lieu d'implantation d'une importante activité humaine et d'un réseau d'infrastructure associé (A8, RN7...); il présente de ce fait une fragmentation marquée, notamment au droit du tracé de l'A8 et de la ville du Muy. Les espaces de moins de 25 ha restent cependant peu représentés. Le massif des Maures présente logiquement des espaces peu fragmentés (> 2 000 ha).
- La zone centrale : elle concerne le massif de l'Esterel ; ce relief apparaît très peu fragmenté. Les espaces inventoriés ont globalement une surface supérieure à 2 000 ha.
- La zone est : elle concerne la retombée est de l'Esterel et le littoral du Golfe de la Napoule. Ces entités présentent un profil de fragmentation opposé ; le massif apparaît non fragmenté (> 2 000 ha), alors que le littoral l'est fortement (< 25 ha).

Les zones d'intérêt écologique non fragmentées se retrouvent au niveau des entités remarquables évoquées précédemment, à savoir :

- Le massif des Maures ;
- Le massif de l'Esterel.

² Les éléments générateurs de fragmentation retenus sont :

- les principaux cours d'eau ;
- les infrastructures linéaires de transport notamment certaines lignes ferroviaires, les infrastructures routières de type autoroutes, routes nationales à 2x2 voies ainsi que les canaux ;
- les zones urbanisées (habitat aggloméré et dense ; zones d'activités).



Esterel - 3^{ème} voie

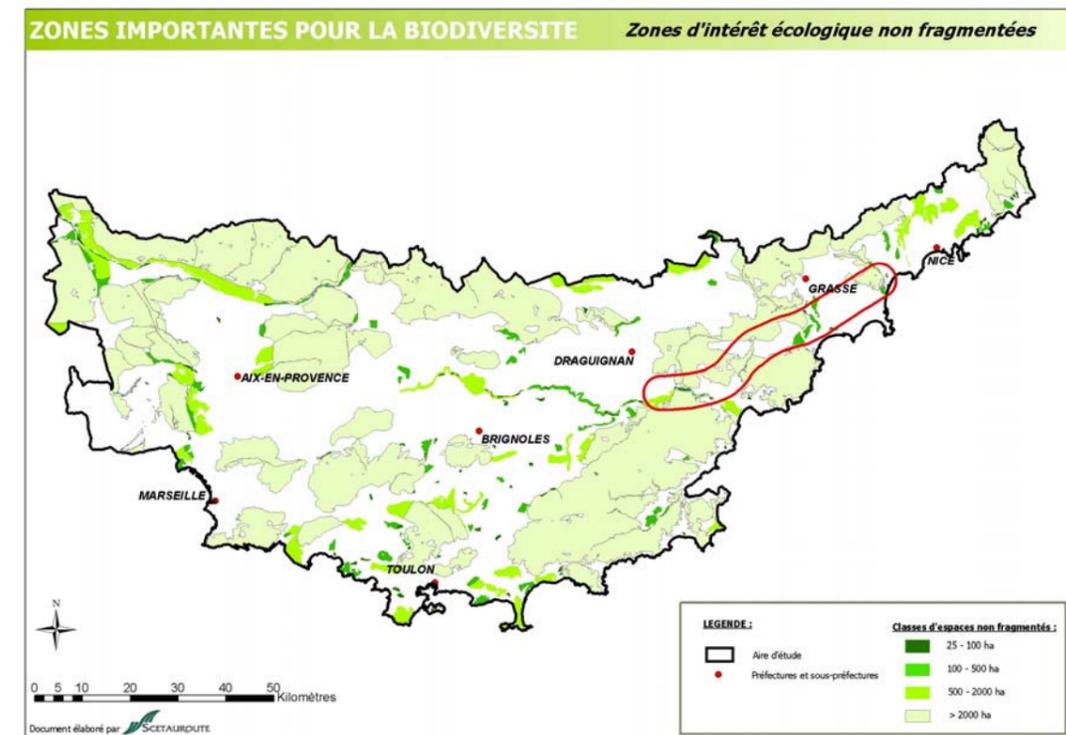
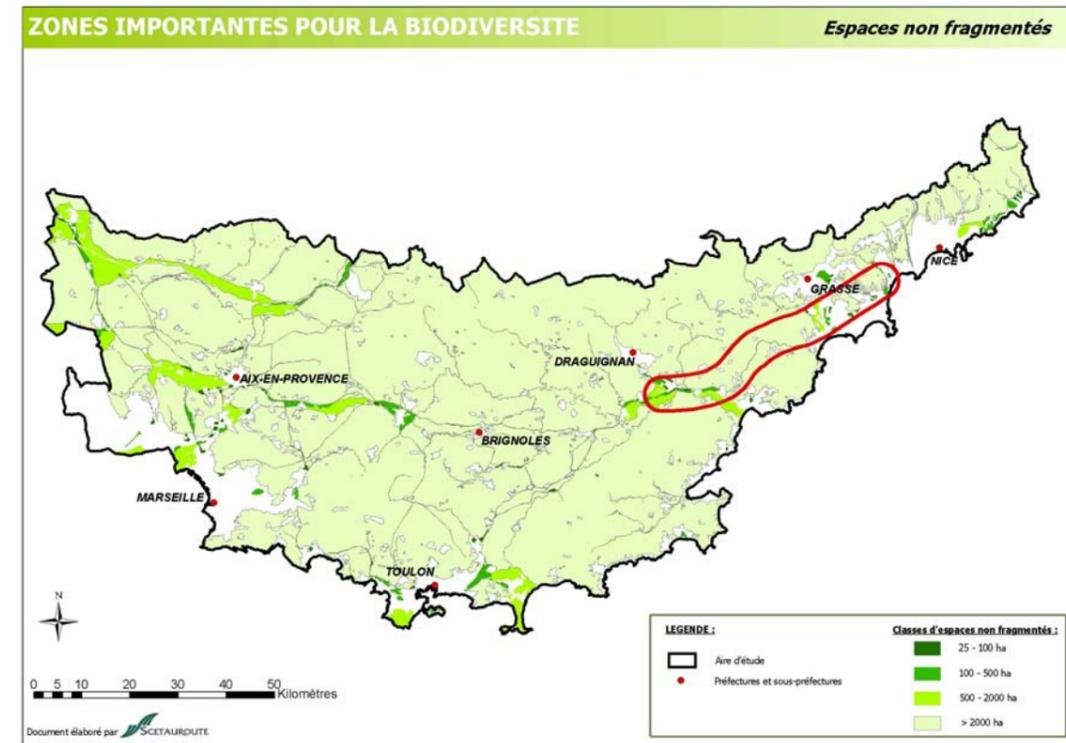
Partie centrale (itinéraire Esterel - 3^{ème} voie : depuis la vallée de la Siagne)

Cette partie s'étend entre les Préalpes de Grasse et le littoral (au Nord de Cannes et Antibes), depuis la vallée de la Siagne jusqu'à la vallée du Loup.

L'itinéraire traverse un territoire hétérogène qui correspond à l'arrière pays cannois ; la fragmentation apparaît évidente le long du littoral (forte urbanisation) et plus atténuée au niveau de la retombée des Préalpes. De vastes espaces non fragmentés (> 2 000 ha) subsistent ainsi au niveau des vallées de la Brague et du Loup.

Les zones d'intérêt écologique non fragmentées se retrouvent au niveau des entités remarquables évoquées précédemment, à savoir :

- Les gorges de la Siagne ;
- La vallée du Loup.



Partie est (itinéraire Nice - Italie)

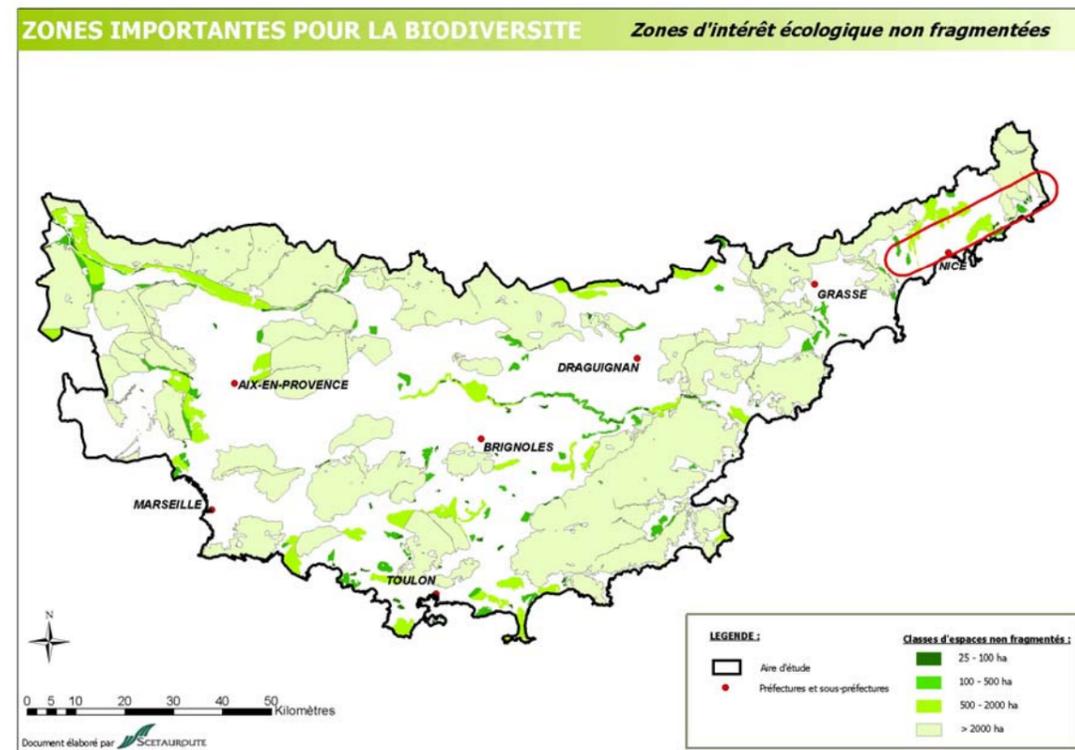
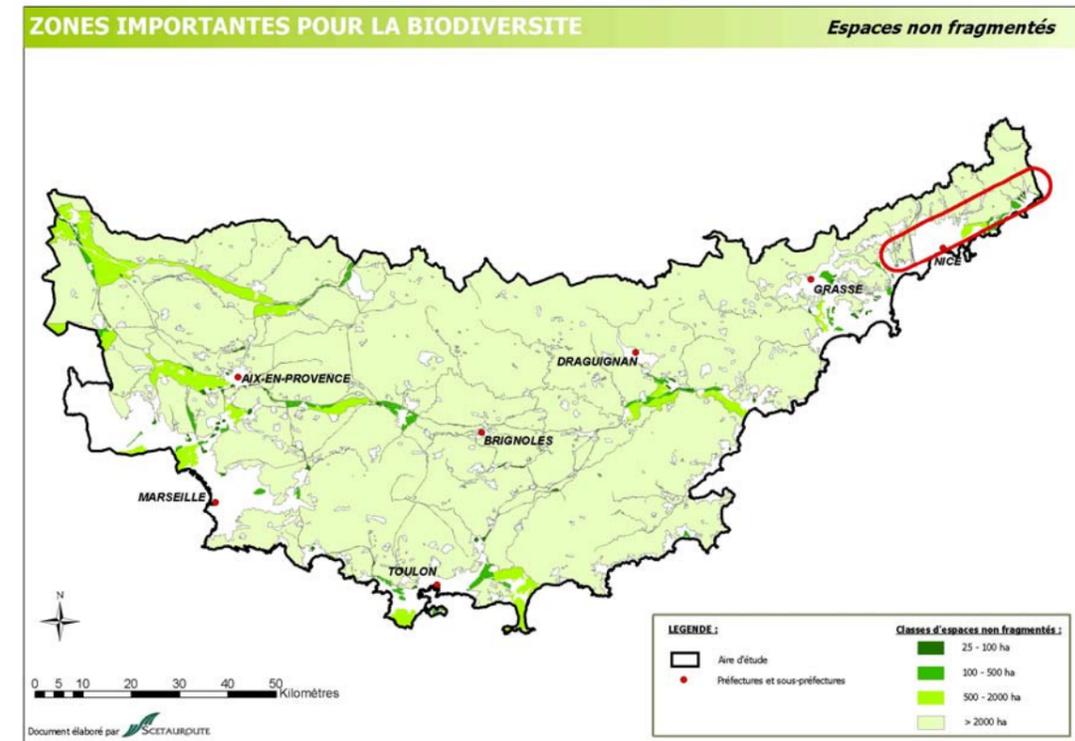
Ce couloir d'étude s'étend entre la vallée du Var et la frontière italienne. Il se situe dans un contexte fortement urbanisé le long du littoral.

L'agglomération de Nice, caractérisée par son développement urbain, se détache nettement sur la carte ci-contre ; près d'un tiers du couloir d'étude apparaît fortement fragmenté (< 25 ha) à son niveau.

Les espaces non fragmentés les plus importants en surface (> 2 000 ha) se retrouvent au niveau des reliefs, dans la partie ouest, en rive droite du var, et à l'extrémité est, au droit des Préalpes de Nice.

Les espaces non fragmentés d'intérêt écologique sont peu représentés, ponctuels et répartis le long du couloir d'étude. Ils concernent essentiellement des vallons dans la partie ouest, la Corniche de la Riviera au centre et les Préalpes à l'est.

Nice - Italie



IV.3 MILIEU HUMAIN

IV.3.1 LE CONTEXTE

Les itinéraires s'inscrivent au sein d'une région très contrastée d'un point de vue de l'urbanisme et très développée au niveau du tourisme et des infrastructures de transport.

Urbanisme

La population de la Côte d'Azur se concentre principalement sur la zone littorale, autour des grands centres urbains de Fréjus, Saint-Raphaël, Cannes, Grasse, Antibes, Nice et Menton. Avec une démographie stable, Nice occupe toujours le rang de **cinquième ville de France**. Le dénominateur commun à toutes les villes de la Côte est l'urbanisation « intensive ».

On y retrouve donc un habitat aggloméré à dense. En effet de très nombreuses constructions envahissent la Côte et la plupart des villes et des villages y sont devenus des stations balnéaires avec leurs plages aménagées, leurs ports de plaisance, leurs commerces et leurs services.



Le Cap-Martin et les gratte-ciel de Monte-Carlo

A cette Côte très urbanisée correspond un arrière-pays étonnement varié du point de vue des habitats. En effet, à l'évocation de l'arrière-pays méditerranéen, les villages perchés viennent tout de suite à l'esprit. Pourtant il ne faut pas occulter les autres types d'habitat rural. Du village de plaine à l'habitat isolé, l'organisation architecturale présente un vaste éventail de caractères distinctifs.

Ainsi, les bourgs de l'arrière-pays présentent une architecture ronde ou ovale qui se distingue de loin. Depuis le milieu du XX^{ème} siècle le noyau de ces bourgs bien organisé s'est vu flanqué de périphéries désordonnées qui tentent de s'organiser le long des voies de communication aménagées dans la plaine. A ces bourgs s'opposent un habitat dispersé aux maisons isolées qui est présent sur l'ensemble de la région.



Vue sur Peillon depuis la RD21

Partie ouest (itinéraire Esterel - Cannes)

L'itinéraire s'inscrit en partie dans la vallée de l'Argens puis franchit les massifs de l'Esterel et du Tanneron pour venir se terminer au niveau de Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer dans le Golfe de la Napoule.

De plus, il passe au droit de grandes villes comme Draguignan, Fréjus et Saint-Raphaël.

Au sein de l'itinéraire, les pôles d'**habitat aggloméré** sont concentrés au niveau des centres urbains du Muy et de Roquebrune-sur-Argens.

Un **habitat dense** est recensé au niveau de La Motte, Le Muy, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Fréjus, Bagnols-en-Forêt, Le Planestel, Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer.

Néanmoins, cet itinéraire reste faiblement urbanisé. Il est principalement occupé par un habitat de type diffus dans la vallée de l'Argens et aux abords des grandes agglomérations et par un habitat isolé sur le reste de la zone d'étude.

La présence de centres urbains importants et de réseaux de déplacement développés ont permis l'implantation de **zones d'activité**. On en localise sur pratiquement toutes les communes concernées par le couloir d'étude.

La forte progression démographique locale nécessite par ailleurs la délimitation de **zones d'urbanisation future**. Du fait de l'augmentation du prix des biens fonciers, ces zones se développent à l'écart des grands centres urbains : ainsi, au niveau du couloir d'étude, ces zones sont nombreuses et dispersées.

Au nord-est de Puget-sur-Argens est recensé un terrain militaire de taille importante, à l'intérieur duquel se trouve notamment un champ de tir.

Partie centrale (itinéraire Esterel – 3^{ème} voie : depuis la vallée de la Siagne)

La partie centrale du fuseau longe la célèbre Côte d'Azur et s'inscrit ainsi au droit de grandes villes comme Grasse, Cannes, Antibes et Cagnes-sur-Mer.

Dans la partie ouest, se dessinent les premiers villages perchés comme Auribeau-sur-Siagne ou Mougins.

Ainsi, au sein de l'itinéraire, les pôles d'**habitat aggloméré** sont concentrés au niveau des centres urbains de Cannes, du Cannet, de Biot, de Villeneuve-Loubet et de Cagnes-sur-Mer.

Un **habitat dense** est recensé au niveau d'Auribeau-sur-Siagne, Mandelieu-la-Napoule, Pégomas, Saint-Jean, Mouans-sartoux, Mougins, Cannes, Le Cannet, Valbonne, Vallauris, Le Plan, Biot, La Colle-sur-Loup, Villeneuve-Loubet et Cagnes-sur-Mer.

La partie étudiée de cet itinéraire (de la vallée de la Siagne à Cagnes-sur-Mer) est assez urbanisée, c'est à cet endroit que l'on retrouve les villes les plus développées comme Grasse, Cannes, Antibes et Cagnes-sur-Mer.

La présence de centres urbains importants et de réseaux de déplacement développés ont permis l'implantation de **zones d'activité**. On en localise sur pratiquement toutes les communes concernées par le couloir d'étude.

La forte progression démographique locale nécessite par ailleurs la délimitation de **zones d'urbanisation future**. Du fait de l'augmentation du prix des biens fonciers, ces zones se développent à l'écart des grands centres urbains : ainsi, au niveau du couloir d'étude, ces zones sont de petites tailles mais nombreuses et dispersées.

Un établissement d'enseignement d'une superficie supérieure à 10 hectares est recensé à Cannes, en limite de l'itinéraire.

Partie est (itinéraire Nice – Italie)

Le couloir d'étude Nice - Italie s'inscrit entre mer et montagne.

Ainsi, dans sa partie ouest, la ville de Nice présente un habitat aggloméré développé et un habitat dense. Sur le reste du couloir d'étude, on retrouve un habitat aggloméré le long du littoral et la présence des Préalpes de Nice a eu pour conséquence la mise en place d'un habitat diffus dans l'arrière pays avec de nombreux villages perchés. Saint-Agnès est d'ailleurs le village perché le plus haut d'Europe à 800 m d'altitude.

Au sein du couloir d'étude, les pôles d'**habitat aggloméré** sont concentrés au niveau des centres urbains de Saint-Paul, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, Nice, Villefranche-sur-Mer, La Turbie, Peille, Beausoleil, Monaco, Roquebrune-Cap-Martin et Menton.

Un **habitat dense** est recensé au niveau de La Colle-sur-Loup, Vence, Saint-Paul, Cagnes-sur-Mer, La Gaude, Saint-Laurent-du-Var, Colomars, Nice, Tourrette-Levens, Falicon, Saint-André, Contes, La Trinité, Villefranche-sur-Mer, Cantaron, Drap, Blausasc, Eze, Peillon, Peille, La Turbie, Beausoleil, Gorbio, Sainte-Agnès, Roquebrune-Cap-Martin, Castellar et Menton.



Vue sur La Turbie et le Mont Agel depuis la RD2564

La présence de centres urbains importants et de réseaux de déplacement assez développés ont permis l'implantation de **zones d'activité**. Elles sont localisées principalement au niveau des communes du littoral et le long des voies ferrées.

La forte progression démographique locale nécessite par ailleurs la délimitation de **zones d'urbanisation future**. Du fait de l'augmentation du prix des biens fonciers, ces zones se développent à l'écart des grands centres urbains : ainsi, au niveau du couloir d'étude, ces zones sont nombreuses, de petites tailles et dispersées.

Au sein du couloir d'étude, la ville de Nice concentre 8 hôpitaux et 2 établissements d'enseignement supérieurs à 10 hectares.

Un hôpital est recensé sur la commune de Cantaron et un à Roquebrune-Cap-Martin.

On note la présence d'un terrain militaire (champ de tir) au sud de Peillon et un second au niveau du Mont Agel.

Infrastructures et principaux réseaux

Partie ouest (itinéraire Esterel - Cannes)

La situation géographique et topographique spécifique du couloir d'étude a généré un aménagement conséquent des infrastructures de transport, d'ouest en est, on recense notamment :

- L'A8 (A7 - Aix / Nice). Le couloir d'étude suit l'A8, orientée est-ouest ;
- La RN7, également orientée est-ouest ;
- La voie ferrée venant de Marseille et longeant la Côte depuis Saint-Raphael jusqu'à la frontière Italienne ;
- L'extrémité sud de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Il en va de même pour les réseaux : le couloir d'étude recoupe dans sa partie ouest le bout du pipeline « SPMR », reliant Fos-sur-Mer à Puget-sur-Argens.

Partie centrale (itinéraire Esterel – 3^{ème} voie : depuis la vallée de la Siagne)

On recense également dans cette partie centrale du fuseau un nombre important d'infrastructures de transport. D'ouest en est, on trouve notamment :

- L'A8 (A7 - Aix / Nice). Le couloir d'étude suit l'A8, orientée est-ouest ;
- La voie ferrée desservant Grasse depuis la Côte.
- La voie ferrée venant de Marseille et longeant la Côte depuis Saint-Raphael jusqu'à la frontière Italienne à l'extrémité est ;

L'itinéraire recoupe également 1 réseau électrique THT – 90kV sur toute sa longueur.

Partie est (itinéraire Nice – Italie)

Comme en partie ouest, la situation géographique et topographique spécifique du couloir d'étude a généré un aménagement conséquent des infrastructures de transport. On recense notamment :

- L'A8 (A7 - Aix / Nice). Le couloir d'étude s'inscrit le long du tracé de l'A8 ;
- La RN7. Le couloir d'étude s'inscrit à peu près sur le tracé de la RN7 ;
- La voie ferrée venant de Marseille et longeant la Côte depuis Saint-Raphael jusqu'à la frontière Italienne ;
- La voie ferrée venant de l'arrière pays, qui passe par la vallée du Var et qui s'arrête à Nice ;
- La voie ferrée partant de Nice pour desservir l'arrière pays.

Il en va de même pour les réseaux : le couloir d'étude recoupe un nombre important de réseaux électriques THT – 90kV.

Il est également recensé quatre pylônes et tours télécoms de plus de 50 m au centre du couloir d'étude.

Loisirs et tourisme

Les itinéraires s'inscrivent dans une région très touristique.

D'ailleurs le Var est encore le premier département touristique français pour les nuitées. La population fait plus que doubler l'été. Les Alpes-Maritimes ne sont pas en reste, loin de là, et reçoivent chaque année près de 10 millions de visiteurs.

Partie ouest (itinéraire Esterel - Cannes)

Une dizaine de terrains de sport sont recensés au sein de l'itinéraire. Ils se situent principalement à l'est.

Deux golfs se trouvent également dans la zone d'étude (au sud de Mandelieu-la-Napoule) ainsi que deux bases de loisirs (une au centre et la seconde dans la partie est de l'itinéraire).

Par ailleurs, l'itinéraire recoupe par 3 fois le GR51, à l'ouest, au centre et à l'est de la zone d'étude. Il franchit également le GR49 à l'est, aux environs du Planestel.

Partie centrale (itinéraire Esterel – 3^{ème} voie : depuis la vallée de la Siagne)

De nombreux terrains de sport sont recensés au sein de l'itinéraire.

Il compte également quatre golfs au sud de Grasse et trois bases de loisirs. De plus, il recoupe le GR51 à l'ouest, au niveau de la vallée de la Siagne.

Partie est (itinéraire Nice – Italie)

Au sein de l'itinéraire sont recensés de nombreux terrains de sport ainsi qu'un golf sur la commune de Peille.

On rencontre également une base de loisirs à Nice et le parc de loisirs Koaland au niveau de Roquebrune-Cap-Martin.

Plusieurs chemins de grande randonnée sont recoupés, d'ouest en est : le GR5, le GR51 qui s'inscrit sur les ¾ du couloir d'étude et le GR52 qui traverse transversalement le couloir d'étude dans sa partie est.

Risques technologiques et sols pollués

Le risque technologique est principalement représenté par les exploitations du sous-sol : mines et carrières.

Partie ouest (itinéraire Esterel - Cannes)

Aux environs de la commune du Planestel se situe une zone présentant des périmètres de concessions minières. Au sein des ces périmètres, on recense de nombreuses zones de travaux souterrains qui restent de petites tailles et localisées.

Ces zones de travaux souterrains peuvent présenter des risques d'instabilité du sol et du sous-sol.

L'itinéraire rencontre un centre d'enfouissement technique à Bagnols-en-Forêt.

La commune de Puget-sur-Argens compte 3 sites SEVESO seuil haut. Un sol pollué est présent à Tanneron.

Partie centrale (itinéraire Esterel – 3^{ème} voie : depuis la vallée de la Siagne)

Une carrière est implantée au sein du couloir d'étude, au sud de la commune du Plan.

Une zone présentant des périmètres de concessions minières est recensée au niveau de la commune de Biot.

Au sein des ces périmètres, on recense de nombreuses zones de travaux souterrains qui restent de petites tailles et localisées.

Ces zones de travaux souterrains peuvent présenter des risques d'instabilité du sol et du sous-sol.

L'itinéraire rencontre un centre d'enfouissement technique à Villeneuve-Loubet.

Partie est (itinéraire Nice – Italie)

On recense trois carrières :

- une au niveau de Saint-André et Falicon,
- la seconde sur la commune de Blausasc en bordure du couloir d'étude,
- la troisième au nord-ouest de la Turbie au niveau de l'A8.



Vue sur la carrière de Saint-André

Aucun périmètre de concession minière ni de zone de travaux souterrains ne sont recensés dans le couloir d'étude.

On recense 4 sols pollués à Nice, 1 à Villefranche-sur-Mer, 2 à la Trinité et 1 à Roquebrune-Cap-Martin.

La commune de Peillon compte 1 silo de céréales soumis à autorisation.

IV.3.2 LES ENJEUX

Au sein du fuseau, les **enjeux très forts** sont principalement recensés le long du littoral. Ces enjeux correspondent à un habitat de type aggloméré. En effet, la population de la Côte d'Azur se concentre principalement sur la zone littorale, autour des grands centres urbains Fréjus, Saint-Raphaël, Cannes, Grasse, Antibes, Nice et Menton. De plus cette population est très développée.

D'autres zones à **enjeux très forts** sont localisées au niveau du Planestel et de Villeneuve-Loubet. Elles correspondent aux zones de travaux souterrains. Celles-ci restent de petite tailles et sont localisées.

Les zones à **enjeux forts** sont principalement recensées au centre du couloir d'étude. Ces zones présentent des habitats denses et se localisent au droit des principales agglomérations : Grasse dans l'arrière pays, Cannes, Antibes et Nice. Ces zones occupent une partie importante du centre du couloir d'étude. A l'ouest, les **enjeux forts** sont plus localisés et correspondent aux zones d'habitat dense mais également au camp militaire près de Puget-sur-Argens.

A l'est, on recense des **zones à enjeux forts** de tailles plus restreintes. Ces zones correspondent à l'habitat dense associé aux villes de Menton et de Roquebrune-Cap-Martin.

Dans la partie ouest du couloir d'étude, on recense d'importantes zones à **enjeux moyens** dans la vallée de l'Argens, le long des infrastructures de transport. Ces zones correspondent à un habitat de type diffus.

Les principaux enjeux en termes de milieu humain sont les habitats de type aggloméré et dense que l'on recense principalement à Grasse et le long de la Côte d'Azur au niveau des grandes agglomérations comme Fréjus, Saint-Raphaël, Cannes, Antibes, Nice et Menton.

Les zones de travaux souterrains sont également recensées en enjeux très forts mais elles restent petites et localisées.

IV.3.3 LES ZONES DE CALME

Parties ouest et centrale (itinéraires Esterel - Cannes et Esterel- 3^{ème} voie : depuis la vallée de la Siagne et Estérel - Cannes)

L'itinéraire **Esterel – Cannes** est globalement hétérogène avec des secteurs assez calmes dans sa portion centrale et des zones plus urbanisées éparpillées tout au long du couloir d'étude.

L'itinéraire **Estérel – 3^{ème} voie** est également hétérogène avec des zones assez calmes dans sa portion Nord-Ouest, puis devenant très fortement urbanisé à partir de Mandelieu-la-Napoule jusqu'à Cagnes-sur-Mer.

Ces deux itinéraires sont toutefois denses en matière de voies bruyantes sur l'ensemble de leur linéaire.

En particulier les itinéraires sont parcourus par :

- ↻ La voie ferrée reliant Marseille à Nice qui s'inscrit entre Les Arcs et Nice,
- ↻ L'A8,
- ↻ La RN7,
- ↻ De très nombreuses voiries diverses dont la RD25, RD37, RD109, RD36, RD4 recoupant ces itinéraires dans toutes les directions,
- ↻ La voie ferrée reliant Marseille à Nice recoupée une seconde fois à l'extrémité est du fuseau Esterel – 3^{ème} voie sur la commune de Mandelieu-la-Napoule.

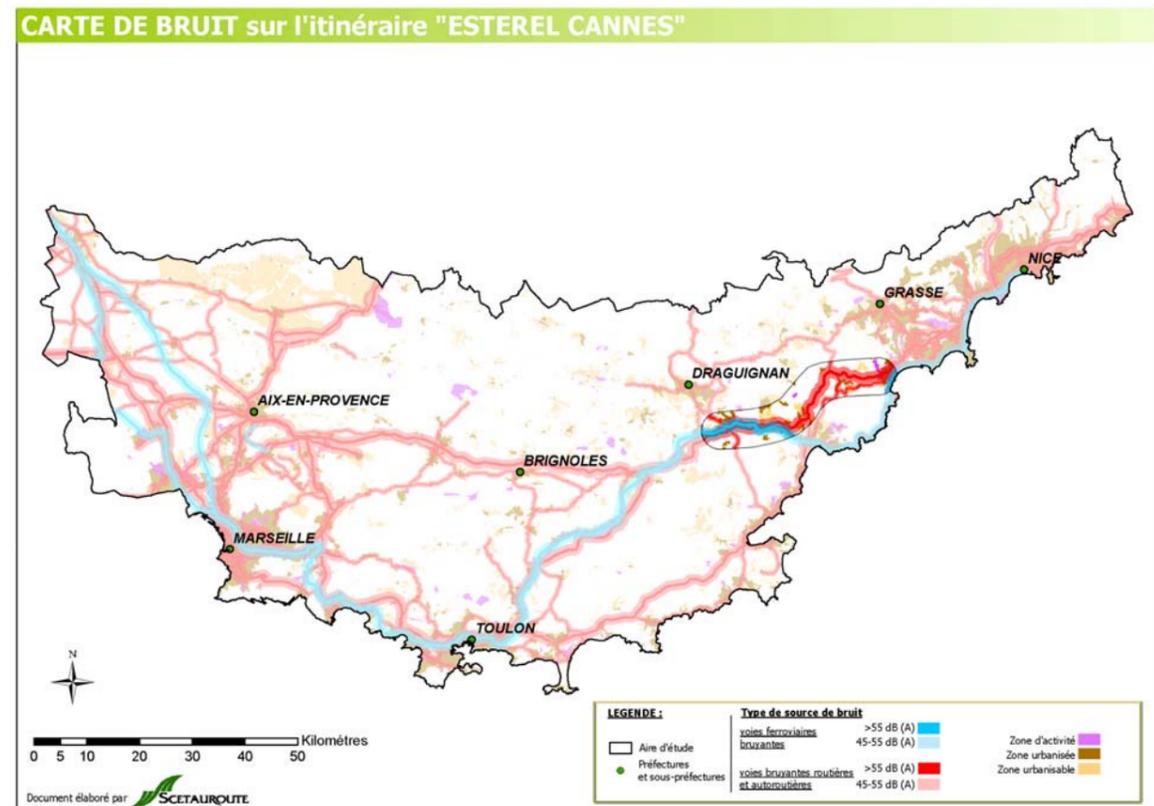
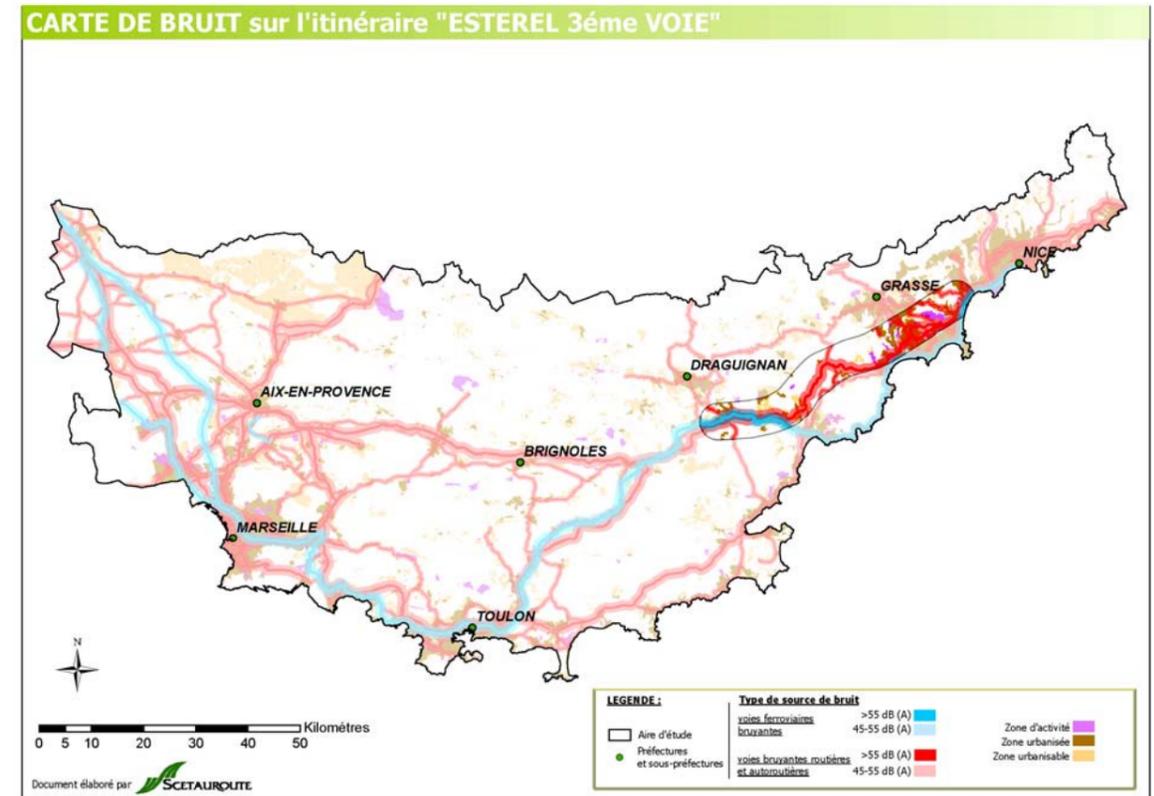
Les agglomérations principales sont constituées du Muy, Fréjus Nord, Mandelieu la Napoule, Mouans-sartoux, Cannes, Le Cannet, Valbonne et sa pépinière d'entreprises, Biot, et Cagnes sur mer.

Les massifs de l'Esterel et du Tanneron constituent les zones calmes.

Le plan d'eau de St Cassien constitue également un site remarquable au Nord du massif du Tanneron. Les rares zones calmes présentes entre Mandelieu et Cagnes sur mer sont très largement morcelées par l'existence des voiries existantes RN, RD et VC.

24 % de la surface de l'itinéraire Esterel – Cannes est urbanisé, alors que 35 % de la surface totale de l'itinéraire Esterel – 3^{ème} voie est urbanisé. 40 % de la surface de l'itinéraire Esterel – Cannes peut être considérée comme recelant des zones de calme contre 36 % seulement pour l'itinéraire Esterel – 3^{ème} voie (cf. tableaux ci-dessous).

	Itinéraire Esterel - Cannes		Itinéraire Esterel - 3 ^{ème} voie	
	S (km ²)	Pourcentage	S (km ²)	Pourcentage
Surface de la zone d'étude (km ²)	276	100%	415	100%
Surface impactée par le bruit routier et ferroviaire (km ²)	144	52%	216	52%
Surface impactée par les zones urbaines (km ²)	66	24%	146	35%
Recouvrement des zones	43	15,5%	98	24%
Total Surface Bruyante	167	60%	264	64%



Partie est (itinéraire Nice – Italie)

L'itinéraire Nice-Italie est très fortement urbanisé sur l'ensemble du linéaire. Cet itinéraire est aussi très dense en matière de voies bruyantes sur l'ensemble du linéaire.

En particulier l'itinéraire est parcouru par:

- La voie ferrée reliant Marseille à Vintimille effleurée au Sud du fuseau à proximité de Nice.
- L'A8 sur l'ensemble du linéaire;
- Les RN98 et RN202;
- De très nombreuses voiries diverses dont la RD36 et RD1015 qui recoupent transversalement cet itinéraire.

Nice et son agglomération constituent la zone urbaine principale. Toute la frange côtière est aussi très urbanisée.

Une zone calme apparaît le long de la rivière Var à l'Ouest de celle-ci. Cette zone est cependant enclavée. L'arrière pays niçois montagneux est aussi en zone calme, on peut citer le secteur de Peillon, Peille et Ste Agnès.

La rivière le Var constitue, pour la LGV, un franchissement important à l'Ouest de Nice.

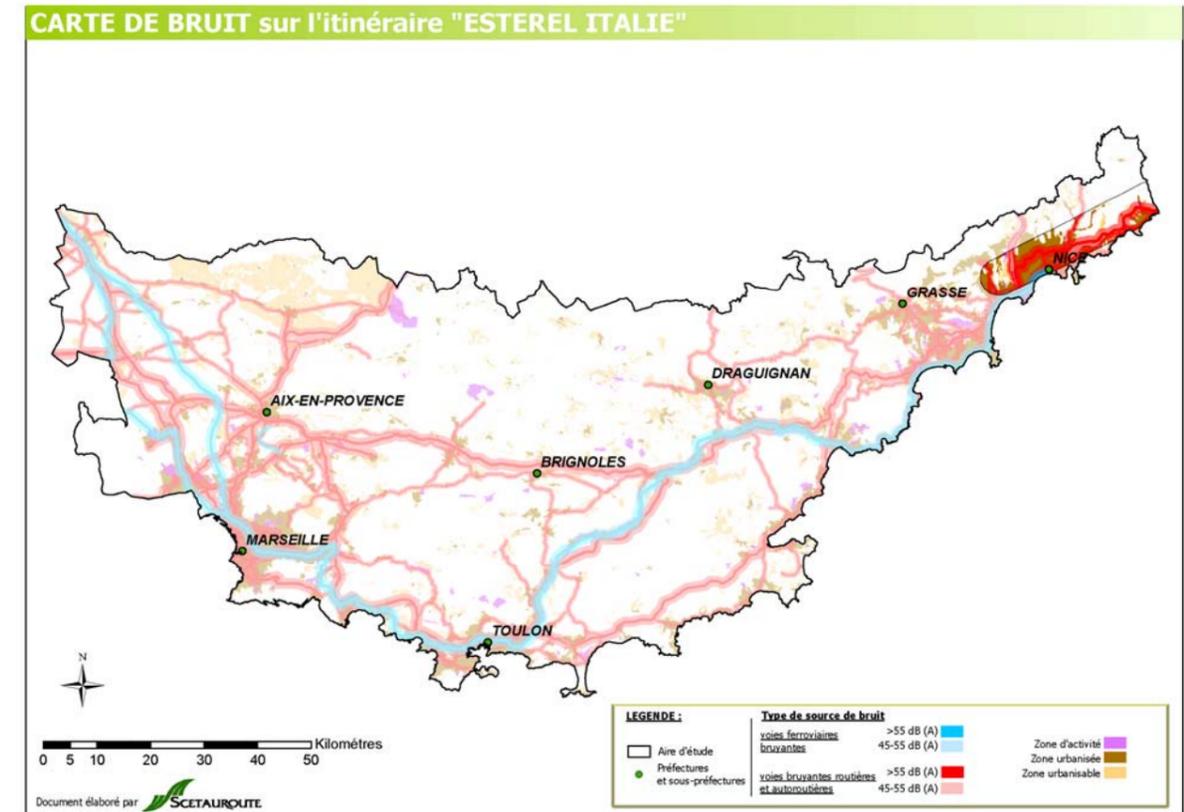
52 % de la surface de cet itinéraire est urbanisée.

31 % seulement de la surface de cet itinéraire peut être considérée comme recelant des zones calmes (cf. tableau ci-dessous).

	S (km ²)	Pourcentage
Surface de la zone d'étude (km ²)	263	100%
Surface impactée par le bruit routier et ferroviaire (km ²)	136	52%
Surface impactée par les zones urbaines (km ²)	138	52%
Recouvrement des zones	91	35%
Total Surface Bruyante	183	69%

Conclusion

Ces trois itinéraires sont globalement marqués par des environnements bruyants, notamment au centre des couloirs d'étude analysés. Ainsi, peu de zones calmes préexistantes deviendraient bruyantes à l'occasion du projet de LGV.



IV.4 AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

IV.4.1 LE CONTEXTE

En raison du prix de la terre proche du littoral, les cultures peu rentables ont été délaissées au profit des cultures fruitières, maraîchères et florales. D'ailleurs, le Var et les Alpes-Maritimes sont les premiers producteurs français de fleurs coupées.

Partie ouest (itinéraire Esterel - Cannes)

L'ensemble des surfaces agricoles sont localisées principalement au niveau des grandes vallées de l'Argens et de la Nartuby.

A l'extrémité ouest du couloir d'étude, **dans la vallée de la Nartuby** et le long des infrastructures de transport, on recense principalement des vignobles.

Dans la vallée de l'Argens, l'agriculture est diversifiée. On retrouve ainsi quelques vignobles mais également des terres arables, des vergers, des cultures de petits fruits et quelques zones à forte densité de serres.

La majorité de l'itinéraire (toute la partie qui se situe dans le département du Var) est recensée en AOC « Cote de Provence ». L'extrémité est (la partie qui se trouve dans les Alpes-Maritimes) présente le label AOC « Olive de Nice ».

On compte **8 Contrats Territoriaux d'Exploitation** au sein du couloir d'étude répartis comme suit :

- 2 aux Arcs,
- 2 à la Motte,
- 2 au Muy,
- 1 à Bagnols-en-Forêt,
- 1 à Saint-Raphaël.

Les forêts couvrent plus de la moitié de la superficie du couloir d'étude. On recense quatre forêts domaniales, celle de Palayson, celle de Terres Gastes, une au niveau du lac de Saint-Cassien et celle de l'Esterel (qui occupe 6 000 ha de terre et qui est gérée et entretenue par l'Office National des Forêts). Les forêts de Palayson et de Terres Gastes occupent des surfaces non négligeables de l'itinéraire. Les forêts du lac de Saint-Cassien et de l'Esterel ne sont que très partiellement recoupées.

Dans la partie centrale de l'itinéraire, on recense principalement des forêts publiques (régionales, départementales et communales). A l'ouest et à l'est se distinguent plutôt des forêts privées.

Partie centrale (itinéraire Esterel - 3^{ème} voie : depuis la vallée de la Siagne)

Les surfaces agricoles sont localisées principalement au niveau de la vallée de la Siagne. A plus petite échelle, on trouve également quelques terres agricoles dans la vallée de la Brague. Sur le reste de l'itinéraire, on recense de très petites parcelles à oliveraies, très disséminées.

Dans la vallée de la Siagne, on recense principalement des terres arables mais également quelques vignes, oliveraies, vergers ainsi que des zones à forte densité de serres.

Dans la vallée de la Brague, se trouvent principalement des zones à forte densité des serres qui restent de tailles très restreintes.

La partie de l'itinéraire que l'on étudie (de la vallée de la Siagne à Cagnes-sur-Mer) est recensée en AOC « Olive de Nice ».

On compte **5 Contrats Territoriaux d'Exploitation** au sein du couloir d'étude répartis comme suit :

- 2 à Antibes,
- 1 à Saint-Paul,
- 2 à Cagnes-sur-Mer.

Les forêts couvrent environ la moitié de l'itinéraire. Ce sont principalement des forêts privées. L'itinéraire ne recoupe pas de forêt Domaniale.

Partie est (itinéraire Nice - Italie)

L'ensemble des surfaces agricoles représente environ 5% du couloir d'étude.

Ces terres agricoles se répartissent principalement dans la vallée du Var et à plus petite échelle dans les vallées du Malvan et de la Cagne.

Sur le reste du couloir d'étude elles occupent de petites surfaces très disséminées.

La vallée du Var accueille de nombreuses terres arables et des zones à forte densité de serres. En effet, l'horticulture est dynamique dans cette vallée.

Dans les vallées du Malvan et de la Cagne, on recense des terres arables et des zones à fortes densité de serres.

Les parties centrales et est du couloir d'étude présentent des terres agricoles et surtout des oliveraies.

La partie ouest du couloir d'étude se localise au sein des périmètres des Appellations d'Origine Contrôlée « Olive de Nice » et « Bellet ». Le reste du couloir d'étude est recensé en AOC « Olive de Nice ».

On compte **23 Contrats Territoriaux d'Exploitation** au sein du couloir d'étude répartis comme suit :

- 1 à Saint-Paul,
- 2 à Cagnes-sur-Mer,
- 2 à La Gaude,
- 4 à Saint-Laurent-du-Var,
- 1 à Colomars,
- 5 à Nice,
- 3 à Contes,
- 2 à la Trinité,
- 1 à Cantaron,
- 1 à Eze,
- 1 à Gorbio.

Les forêts couvrent plus du tiers de la superficie du couloir d'étude. Elles sont principalement réparties au niveau des reliefs. Il existe une relative similitude entre l'implantation des surfaces boisées et des plus fortes pentes. Les boisements sont réparties sur l'ensemble du couloir d'étude. On recense à la fois des forêts publiques et des forêts privées.

Le couloir d'étude s'inscrit en bordure de quelques forêts domaniales situées au niveau de Blausasc et à l'extrémité est.

IV.4.2 LES ENJEUX

L'ensemble des itinéraires est ponctué de zones à **enjeux très forts**, représentées par **les terres agricoles**. Hormis dans la **vallée de la Nartuby, de l'Argens, de la Siagne et du Var** où elles sont bien développées, ces terres occupent de petites surfaces disséminées.

Des zones d'**enjeux forts** de tailles importantes sont recensées dans la partie ouest : Il s'agit principalement des forêts domaniales de Palayson et de Terres Gastes mais également de forêts publiques (régionales, départementales ou communales).

On retrouve également des zones à **enjeux forts** dans la partie centrale du fuseau qui correspondent à des forêts publiques (régionales, départementales ou communales).

La partie est du couloir d'étude présente également des zones d'**enjeux forts** mais celles-ci sont de tailles plus restreintes et éparses. Elles correspondent à des forêts publiques (régionales, départementales ou communales).

Des zones d'**enjeux moyens** sont recensées sur l'ensemble du couloir d'étude. Dans la partie ouest ces zones occupent des surfaces assez importantes par contre sur la partie centrale et à l'est celle-ci sont plus restreintes et éparses. Ces zones correspondent aux forêts privées.

Les principaux enjeux en terme d'agriculture-sylviculture sont les terres agricoles. Celles-ci sont essentiellement recensées au droit des grandes vallées concernées par le couloir d'étude. Il s'agit des vallées de la Nartuby, de l'Argens, de la Siagne et du Var.

Des terres agricoles éparses et de tailles restreintes sont également recensées au centre et dans la partie est du couloir d'étude.

Ces terres agricoles sont présentes sur l'ensemble du couloir d'étude et sont donc difficilement évitables.